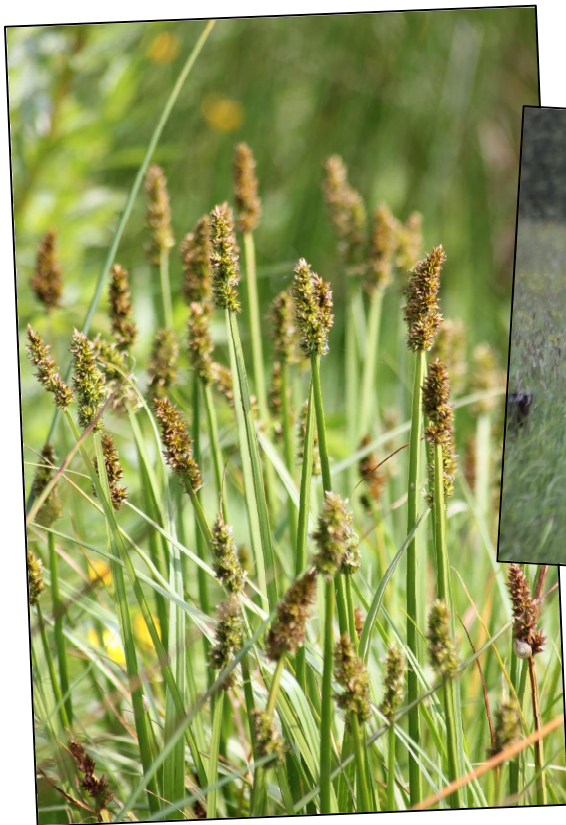




Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune de Noyelles-sur-Sambre Année 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Inventaires Communaux de la Biodiversité

Commune de Noyelles-sur-Sambre

Année 2016

Réalisation : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Contacts PNRA:

Cyril Lamarre ï Chargé d'étude « Observatoire de la biodiversité »

cyril.lamarre@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien Thurette ï Chargé de mission Patrimoine naturel

aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Coordination : Aurélien Thurette

Rédaction : Cyril Lamarre

Expertise de terrain : Germain Pétus & Fabien Charlet

Cartographies : Audrey Sladkowski

Avec le soutien de :



Illustrations de couverture

Laîche des renards
(*Carex vulpina*)
Germain Pétus, PNRA,
2016 ©

Bruant des roseaux
(*Emberiza schoeniclus*)
Germain Pétus, PNRA,
2016 ©

Remerciements

Merci à M. Jean-Pierre Monnier, maire de Noyelles-sur-Sambre ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien et leur adhésion à cet Inventaire Communal de la Biodiversité.

Nos remerciements vont également aux Berlaimontois (propriétaires, agriculteurs, etc) pour leur accueil et ainsi leur contribution à une meilleure connaissance de la biodiversité sur leur commune tout au long de cette année 2016.

Merci pour leur contribution, au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Guislain Cambier et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » et à Germain Petus et Fabien Charlet, Technicien de l'« Observatoire de la biodiversité » pour leur participation aux inventaires.

Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu

Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

Pour qui ?

Toutes les communes du parc peuvent bénéficier de ce programme d'inventaire de la biodiversité. Cependant, le parc le propose préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissance naturaliste. Au travers de cet inventaire communal de la biodiversité, le parc souhaite répondre à l'un des objectifs prioritaires de sa charte, à savoir : « Améliorer et structurer la connaissance de la faune et de la flore ».

Le plan de parc, document cartographique associé à la charte, est un outil précieux dans l'identification des communes où la réalisation d'un inventaire communal de la biodiversité contribuerait largement à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel. Sur ce plan de parc sont localisées des « espaces de biodiversité à étudier », il s'agit de zones a priori intéressantes pour la nature, de par la configuration du paysage. Cependant, l'absence de donnée naturaliste en ces zones n'en permet pas la certitude.

Ainsi, réaliser un inventaire communal de la biodiversité dans des communes pourvues d'espaces de biodiversité à étudier permet de confirmer ou d'infirmer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité.

Depuis 2012, quinze communes ont bénéficié de ce programme :

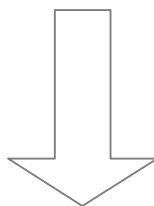
- 2012 : *Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu* ;
- 2013 : *Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage* ;
- 2014 : *Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes* ;
- 2015 : *Audignies, Mecquignies, Obies* ;
- 2016 : *Berlaimont, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies et Hon-Hergies*.

En 2017, trois nouvelles communes seront pourvues de leur inventaire, à savoir Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Ors.

Comment ?

Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA)

- **Réalisation du projet**
- **Communication**
- **Sensibilisation**
- **Mise en place de la méthodologie**
- **Collecte des données**
- **Analyse écologique**
- **Rédaction des rapports**
- **Conseils de gestions des milieux et de la biodiversité locales.**



Bénéfices pour la commune :

- **Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune**
- **Communication facilitée avec le PNRA**
- **Soutien/Conseil à la rédaction des documents d'urbanisme**
- **Sensibilisation sur le patrimoine naturel**



La phase de terrain est réalisée, depuis 2015, par les salariés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA). Ce travail était réalisé depuis 2012 par le Conservatoire d'Espace Naturel du Nord-Pas-de-Calais. La même méthodologie de travail a été reprise par le PNRA. Le terrain se déroule de mars à août.

- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

SOMMAIRE

Remerciements	3
Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune	4
Synthèse	11
Occupation du sol.....	12
Les haies et leurs qualités écologiques	15
Évolution de l'occupation du sol.....	18
Bilan des inventaires des espèces.....	21
Les espèces d'intérêt patrimonial	23
Enjeux écologiques.....	30
Description des zones à enjeux	32
Potentialités écologiques sur la commune de Noyelles-sur-Sambre :	35
Préservation et amélioration de l'existant	35
Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales.....	36
Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides	38
Mesure 3 : Protection des berges de ruisseaux	Erreur ! Signet non défini.
Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives.....	41
Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage.....	43
Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements.....	46
Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité	47
Annexes	50
Inventaire floristiques.....	52
Noyelles-sur-Sambre.....	53
Inventaire faunistique	58
Noyelles-sur-Sambre.....	59
Fiches descriptives:	65
Les haies et le bocage	66
Définitions et enjeux	66
Les différents types de haies de l'Avesnois	66
Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.	67
Les haies et l'agriculture.....	67
Les étangs et mares prairiales	68
Introduction.....	68
Description et intérêt des mares	68
Qualités écologiques des mares et menaces	69
Menaces.....	69
Description sommaire des différentes ceintures végétales.....	70
Les systèmes prairiaux.....	71

Les prairies pâturées.....	71
Les prairies fauchées.....	73
La disparition des prairies	74
Les plantes exotiques envahissantes	76
Définition.....	76
Impacts	76
Gestion.....	76
Fiches habitats	77
Bromion racemosi Tüxen ex B. Foucault 2008.....	78
Arrhenatherion elatioris Koch 1926.....	79
Arrhenatherion elatioris Koch 1926.....	80
Oenanthon fistulosae de Foucault 2008	81
Oenanthon fistulosae de Foucault 2008	82
Fiches faune	83
Le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	84
La Chevêche d'Athene (<i>Athene noctua</i>)	85
Le Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>)	86
L'Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>).....	87
La Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>).....	88
Le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>).....	89
Flore : Protection et rareté	90
Fiches flore	92
Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	93
Laîche des renards (<i>Carex vulpina</i>).....	94
Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>).....	95
Saxifrage granulée (<i>Saxifraga granulata</i>)	96
Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>).....	97
Séneçon aquatique (<i>Senecio aquaticus</i>).....	98
Véronique à écussons (<i>Veronica scutellata</i>).....	99

Table des matières : Cartes

CARTE 1 : OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2009.....	14
CARTE 2 : ETAT DES LIEUX DES LINÉAIRES DE HAIES SUR LA COMMUNE.....	16
CARTE 3 : EVOLUTION DES LINÉAIRES DE HAIES ENTRE 1998 ET 2012.....	17
CARTE 4 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DES PRAIRIES ET DES CULTURES ENTRE 1992 ET 2012.....	19
CARTE 5 : CARTE DES ZONES HUMIDES IDENTIFIÉES.....	20
CARTE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES DIFFÉRENTES OBSERVATIONS RÉALISÉES.....	22
CARTE 7 : VÉGÉTATIONS INVENTORIÉES SUR LA COMMUNE.....	24
CARTE 8 : LOCALISATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES INVENTORIÉES EN 2016	29
CARTE 9 : LOCALISATION DES ZONES À ENJEUX.....	31
CARTE 10 : CARTE DES ZONES À ENJEU DE CONSERVATION ET D' ACTIONS.....	49

Table des matières : Tableaux

TABLEAU 1: TABLEAU RÉCAPITULATIF DEL'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DES CULTURES ET PRAIRIES ENTRE 1998 ET 2009 SUR LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE	18
TABLEAU 2 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DONNÉES RECUEILLIES PAR GROUPE DURANT L'ICB 2016 RÉALISÉ SUR LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE	21
TABLEAU 3: TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES HABITATS ASSEZ RARES/RARES ET/OU VULNÉRABLES SUR LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE EN 2016	23
TABLEAU 4: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES RECENCÉES EN 2016 SUR LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE	25
TABLEAU 5 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENCÉES EN 2016 SUR LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE	27

Synthèse

Noyelles-sur-Sambre est une commune de 304 habitants (Source Insee 2013) située sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), au Nord de Nord de Maroilles. Elle appartient au canton d'Aulnoye-Aymeries et fait partie de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois.

Au cours de l'année 2016, la commune de Noyelles-sur-Sambre a bénéficié des « Inventaires Communaux de la Biodiversité » (ICB) réalisés par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA), tout comme trois autres : Berlaimont, Hon-Hergies et Sassegny. Ces deux dernières sont voisines à Noyelles-sur-Sambre. Cela permet une meilleure connaissance des continuités écologiques, et notamment des corridors, en Vallée de la Sambre.

Noyelles-sur-Sambre est située sur la rive droite de la Sambre et à proximité de la forêt de Mormal. La commune est composée d'un maillage bocager emblématique du PNRA, plus ou moins préservé et de zones à dominante humides d'intérêt écologique.

Dans le cadre de ces ICB, les inventaires réalisés en 2016 ont permis de recenser 194 espèces dont 106 de flore sur la commune de Noyelles-sur-Sambre. Parmi ces espèces, un total de 22 espèces faunistiques et 12 espèces floristiques sont considérées comme patrimoniales.

Dans l'optique de conserver et améliorer la biodiversité communale, sept mesures ont été identifiées et localisées. Ces mesures, avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux, pourraient être développées et améliorer ainsi le patrimoine naturel.

Ce document présente dans un premier temps un descriptif de la commune. Ensuite, un bilan des espèces recensées est dressé. Les enjeux et les potentialités de gestion seront présentés dans une troisième partie.

La liste des espèces rencontrées et quelques fiches thématiques sur des espèces patrimoniales se trouvent en annexes.

Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins). Une carte localisant les résultats obtenus a été réalisée (**voir cartes 1**).

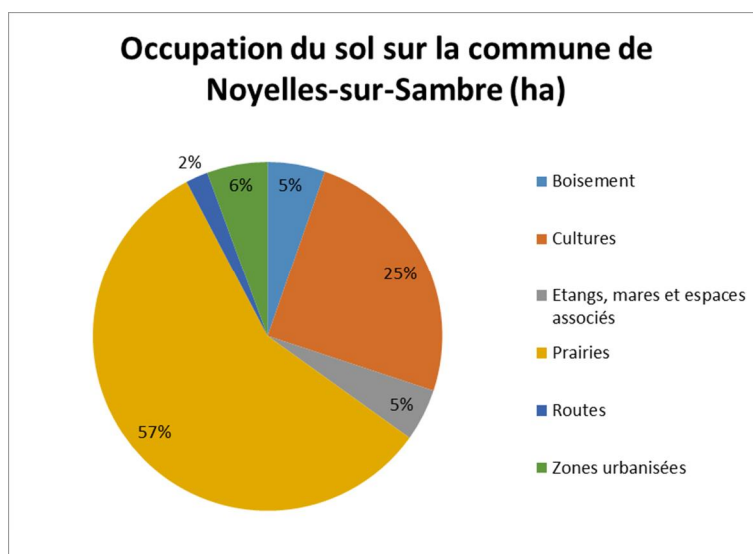
L'occupation des sols de la commune de Noyelle-sur-Sambre se partage majoritairement entre des prairies bocagères et des parcelles en culture. La surface de boisement est relativement faible.

Soulignons ici que le territoire de la commune comprend cinq ZNIEFF de type I et II (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

- Forêt domaniale de Mormal et ses lisières (13707 ha)
- Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval (1435 ha)
- Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées (29902 ha)
- Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant (5264 ha)
- La Thiérache bocagère (16626 ha)

La commune de Noyelles-sur-Sambre s'étend sur 6.49 km². La **figure 1** reprend la répartition de l'occupation du sol.

Figure 1 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune de Noyelles-sur-Sambre



Les cultures : 25 % (163 ha)

Les cultures représentent un quart de l'occupation du sol. Les zones cultivées forment des ensembles le plus souvent continus. Au cours de ces dernières années, la surface occupée par les cultures a progressé (près de 6 hectares depuis 1998) (voir la **carte 2**). Cette surface tend vers une augmentation suivant les pratiques agricoles actuelles.

Les prairies : 57 % (377 ha)

Plus de la moitié de la superficie de Noyelles-sur-Sambre est occupée par des prairies humides et sèches, pâturées ou de fauche. A l'échelle du PNR Avesnois, les prairies représentent un enjeu majeur sur la conservation de son paysage mais également de sa biodiversité. A ce jour, la surface de prairies est fortement menacée par l'urbanisation et

la modification des pratiques agraires (retournements des prairies, arrachages de haies,...). Depuis 1998 se sont 17 hectares qui ont été perdus.

Les boisements : 5 % (35 ha)

La surface de boisements est composée principalement de bois situés le long de la Sambre. Les divers boisements sont formés pour l'essentiel par des feuillus.

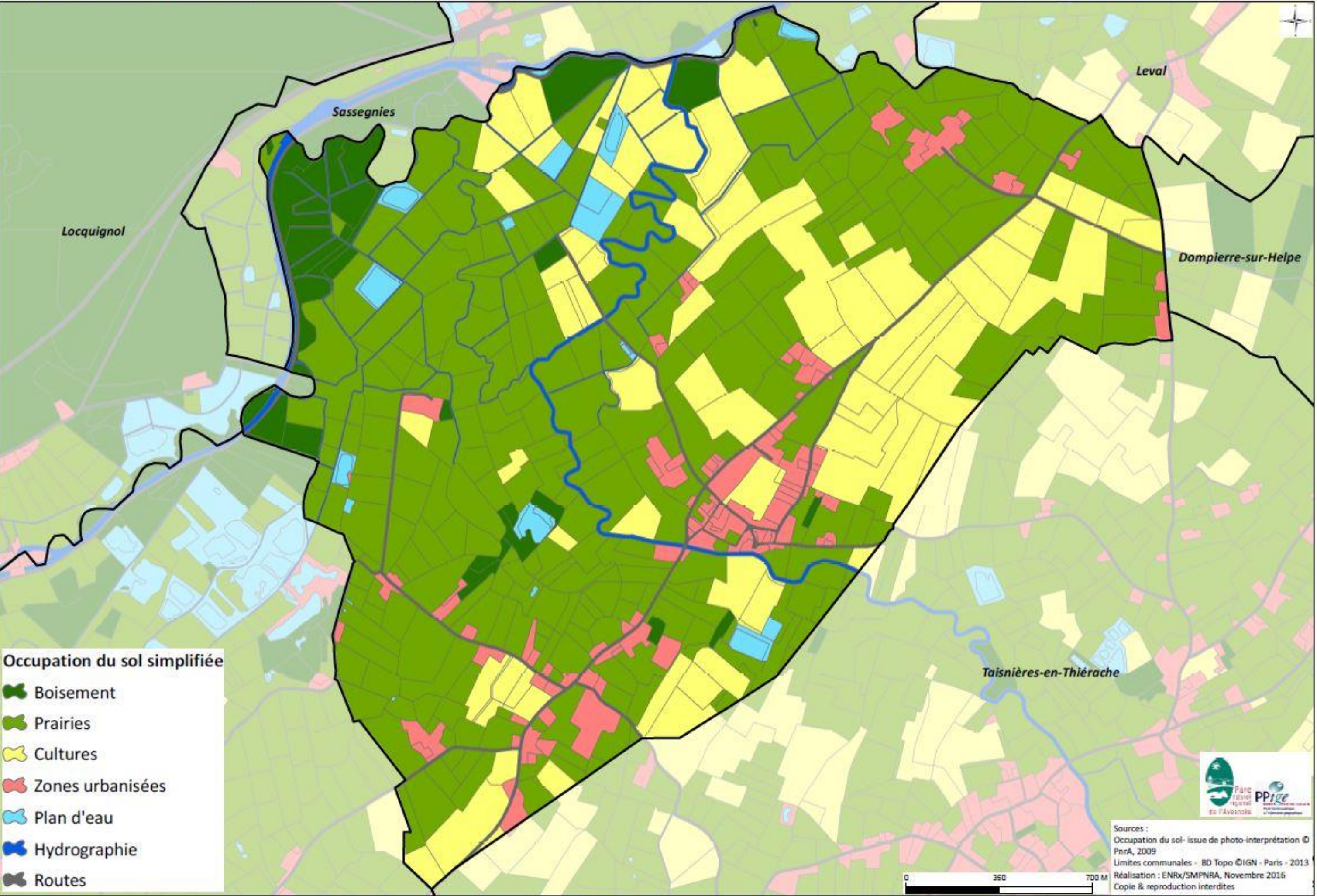
Le village : 6 % (37 ha)

Le cœur de la ville est principalement concentré dans la partie sud du territoire et de plusieurs hameaux dans sa partie nord.

Les étangs, les mares et les espaces associés : 5 % (32 ha)

Les milieux aquatiques sont constitués par quelques étangs privés dédiés à la pratique de la chasse. L'helpe majeur traverse la commune en son milieu du Nord en Sud. Quelques contre fossés sont également présents permettant de créer des habitats de substitutions pour la biodiversité.

La **carte 1** présente l'occupation du sol sur le territoire de Noyelles-sur-Sambre.



Carte 1 : Occupation du sol simplifiée en 2009

Les haies et leurs qualités écologiques

FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle :

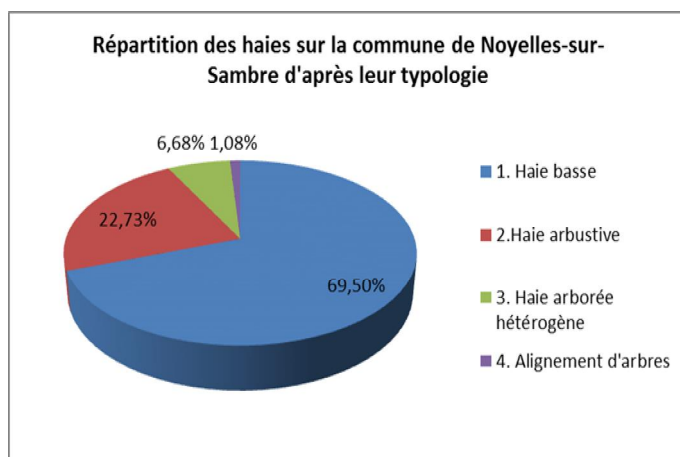
Agronomique en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

Écologique comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc cynégétique quand la faune tient lieu de gibier

Paysager, esthétique et donc touristique

(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.



La commune de Noyelles-sur-Sambre partage son territoire entre prairies, cultures et boisements. Elle compte 82.57 kilomètres de haies (données 2012).

Celles-ci se répartissent de façon homogène sur l'ensemble de la commune avec toutefois un maillage plus dense dans l'ouest de la commune.

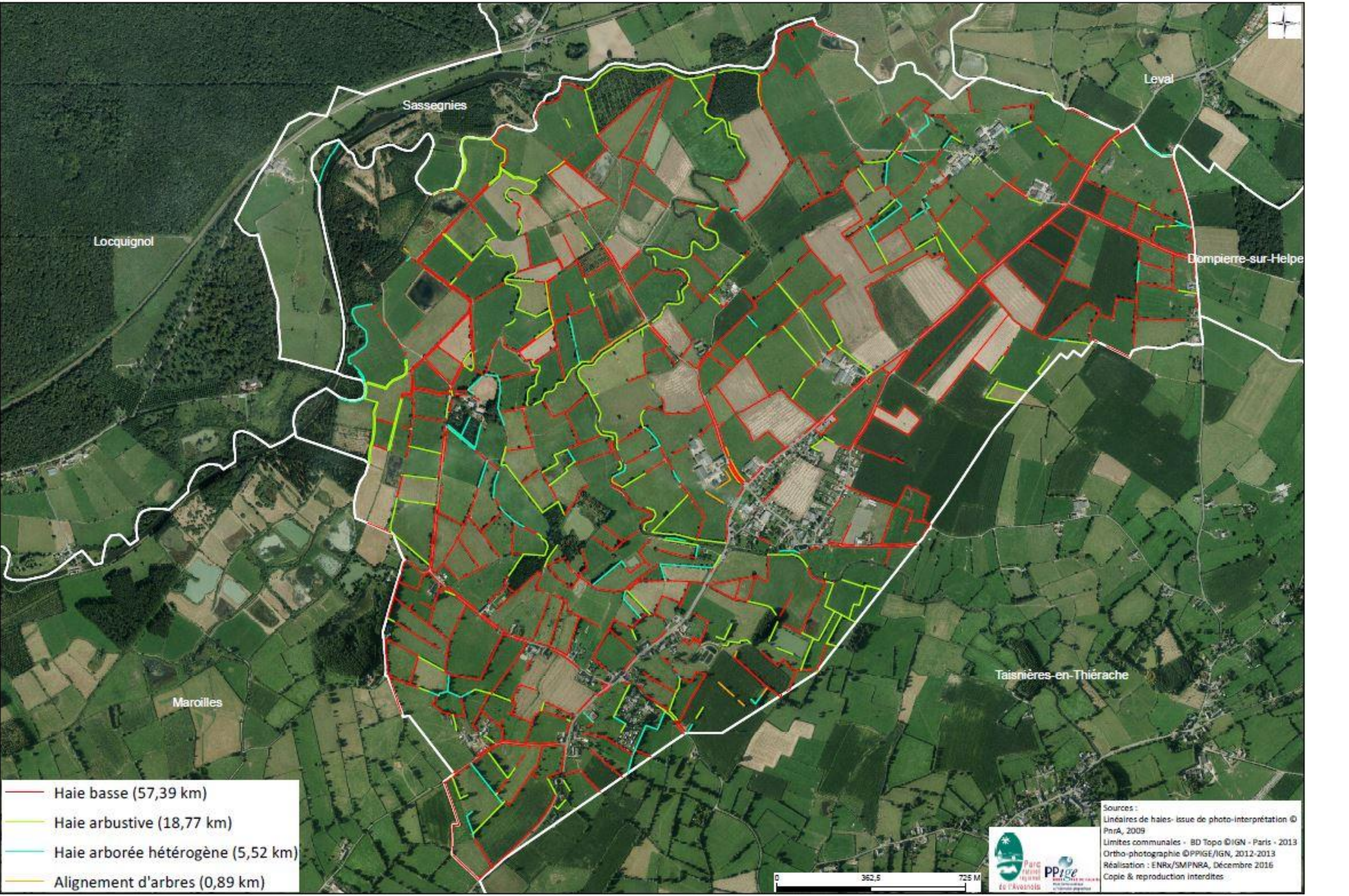
En matière de typologie de haies, les haies basses prédominent largement puisqu'elles représentent presque 70%

des linéaires. Les haies arborées hétérogènes et haies arbustives qui ne représentent que respectivement 6.68% et 22.73%, sont les haies considérées de bonne qualité écologique, c'est-à-dire offrant une structuration permettant de remplir les rôles énoncés précédemment (voir encadré).

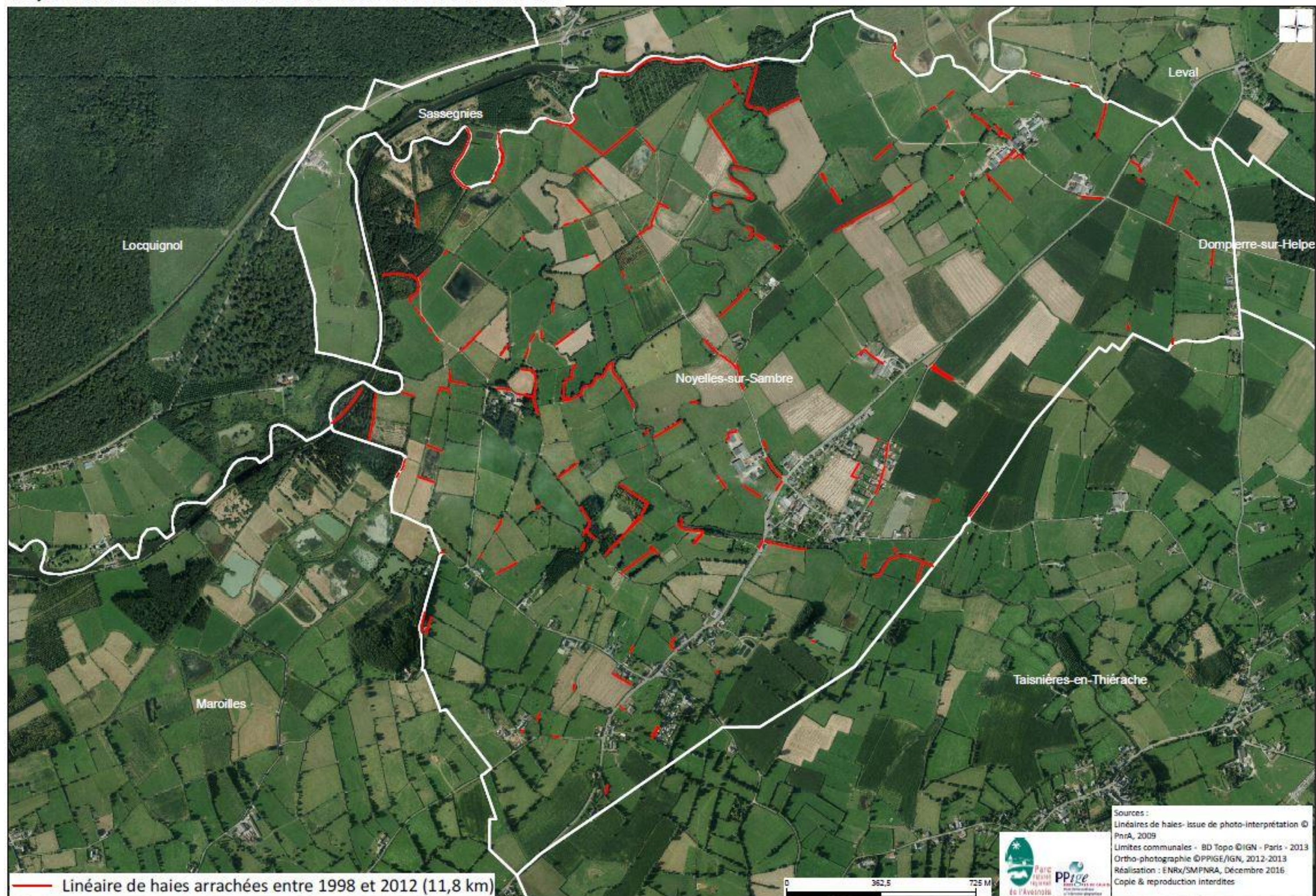
Le linéaire de haies entre 1998 et 2012 est resté identique en distance (+0.28 kilomètres)¹. Cependant il est à noter des différences dans la répartition des types de haies. En effet les haies basses ont gagné près de 10% dans la répartition des différentes typologies au détriment des autres types de haies. A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique les disparitions de haies mais pas les nouvelles implantations.

On compte au total plus de 82 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées, favorable à une plus grande diversité écologique.

¹ A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique la disparition de haies mais pas les nouvelles implantations.



Carte 2 : Etat des lieux des linéaires de haies sur la commune



Carte 3 : Evolution des linéaires de haies entre 1998 et 2012

Évolution de l'occupation du sol

Une étude de l'évolution de l'occupation du sol a été réalisée à l'aide du logiciel QGIS, par analyse par photo-interprétation de la couche d'occupation du sol de 1998 comparée à celle de 2009. Les résultats de cette analyse sont représentés en **carte 2**.

Par ailleurs, le **tableau 1** synthétise les surfaces de prairies perdues par commune entre 1998 et 2009. La commune Noyelles-sur-Sambre est plus ou moins touchée par ce remaniement de l'usage des sols.

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'évolution de l'occupation du sol des cultures et prairies entre 1998 et 2009 sur la commune de Noyelles-sur-Sambre

Typologie	Commune	Supercifie en 1998 (ha)	Supercifie en 2003 (ha)	Supercifie en 2009 (ha)	Evolution 98-09 (ha)
Cultures	Noyelles-sur-Sambre	151,80	149,76	158,07	6
Prairies	Noyelles-sur-Sambre	395,43	394,80	378,47	-17
Total		547,23	544,56	536,54	-11

En effet, nous pouvons constater une perte de 17 hectares de prairies sur l'ensemble de la commune de Noyelles-sur-Sambre. Ce phénomène est en constante évolution sur l'ensemble du territoire du Parc de l'Avesnois. Mis à part la dégradation du paysage bocager, le retournement des prairies entraîne délibérément des risques d'érosions des sols, entraînant parfois des coulées boueuses et des inondations dans nos villages.



Image 1: Inondations (la Voix du Nord)

La présence des prairies et donc de l'activité d'élevage contribue fortement à la préservation de la biodiversité.

Les surfaces en herbe, en particulier les prairies naturelles, sont en effet très favorables au maintien des espèces sauvages, qu'elles soient animales ou végétales.

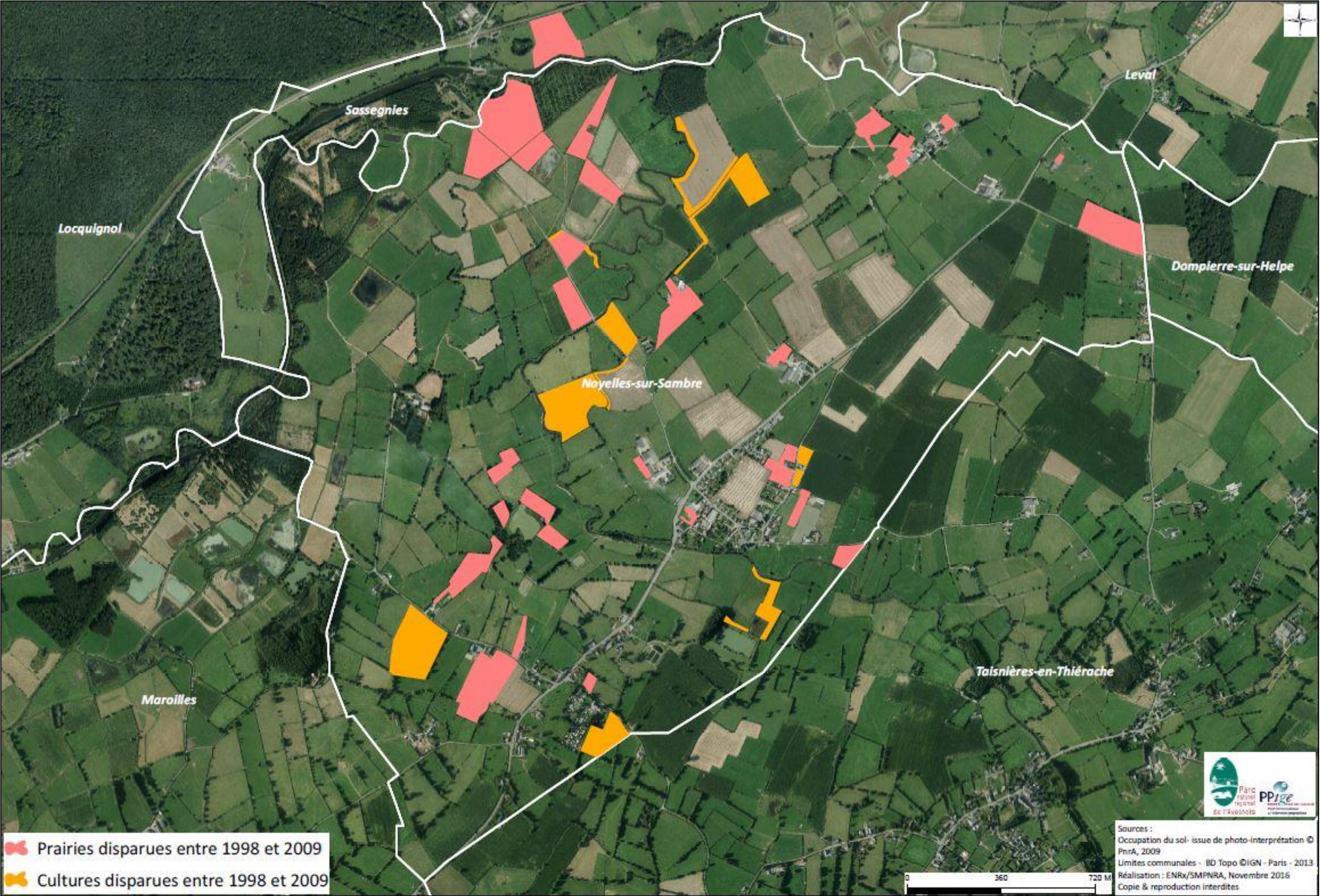
De plus, les prairies permanentes ont également un rôle pour la protection de la biodiversité locale. En effet, une forte

diminution de la valeur écologique est clairement observable sur des territoires composés de cultures.

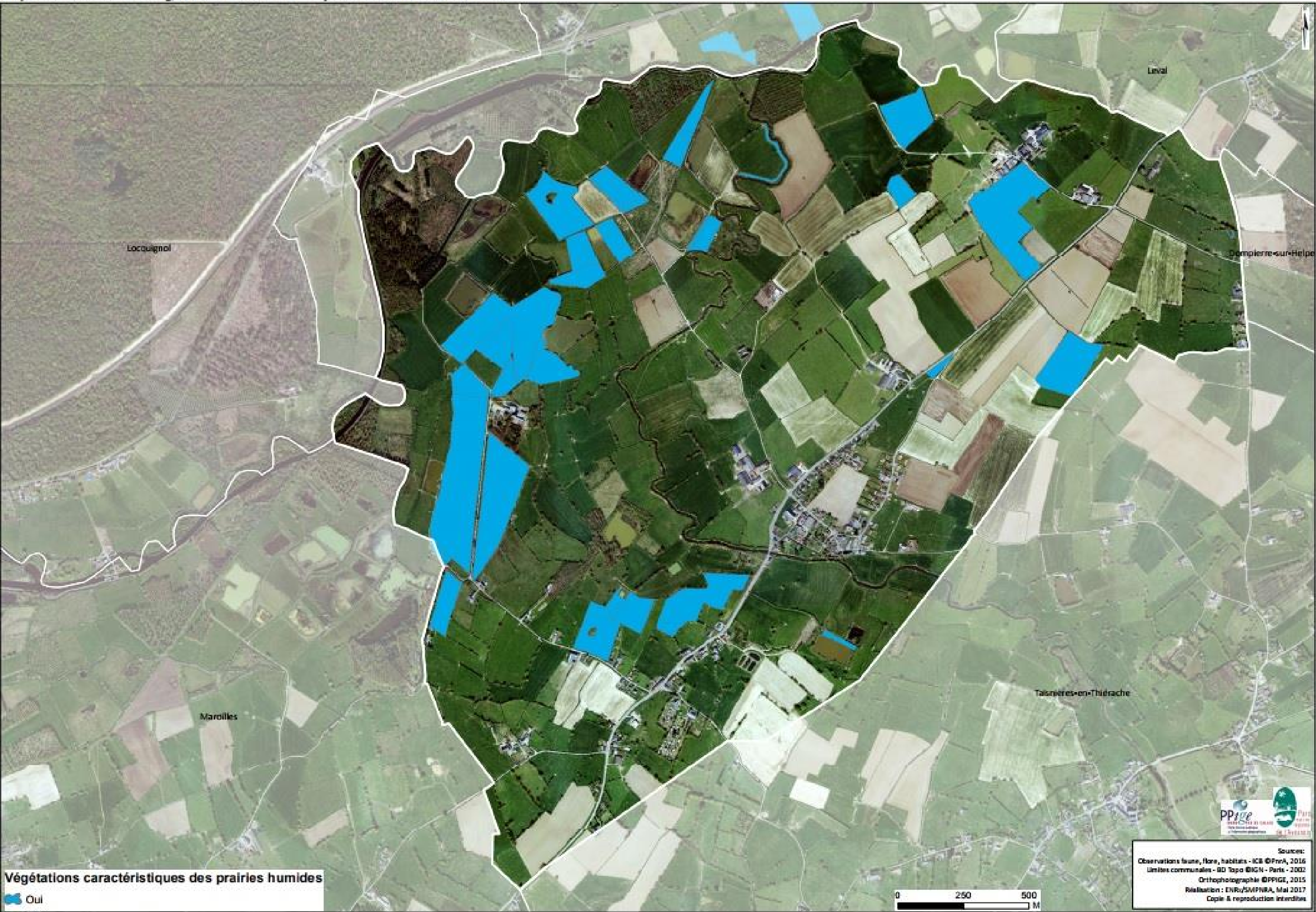
Rappelons que **Noyelles-sur-Sambre** figure dans la liste des zones vulnérables issue de la directive nitrates (2012) établit par les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Cette réglementation interdit tous les retournements des prairies permanentes en vue de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Hauts-de-France.

Cette démarche concerne le présent programme d'actions régional à travers la codification dans les articles R. 211-77, R. 211-76, R. 211-80 à R. 211-84 de code de l'environnement.

Noyelles-sur-Sambre - Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009



Carte 4 : Evolution de l'occupation du sol des prairies et des cultures entre 1992 et 2012



Carte 5 : Carte des zones humides identifiées

Bilan des inventaires des espèces

Il n'est pas possible de réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes sur toute une commune en une seule année.

De plus l'observation est soumise aux conditions météorologiques. Pour 2016, une pluviométrie importante jusqu'à la mi-juillet a permis de réaliser un grand nombre de relevés floristiques, de par le retard de fauche dû à des précipitations importantes et des conditions de séchage du foin non réunies.

Cependant cela s'est avéré être des conditions défavorables pour de nombreux autres groupes et notamment les rhopalocères (papillons de jours) et l'avifaune. Pour ces premiers les mauvaises conditions climatiques ont entraîné une mortalité importante. Concernant les passereaux nicheurs leur détection est rendu plus difficile (visibilité mauvaise, écoute plus difficile, chants moins importants, etc).

Il est tout de même à noter que les observations d'orthoptères ont été intéressantes car la période idéale de détection est de juillet à août. Ainsi à la mi-juillet les conditions d'observations étaient réunies.

Les milieux ayant été les plus inventoriés sont les prairies bocagères humides. Mais des inventaires ont tout de même eu lieu sur des zones en cultures, car bien que moins riches en espèces, celles-ci peuvent abriter certaines spécifiques (allouette des champs, etc).

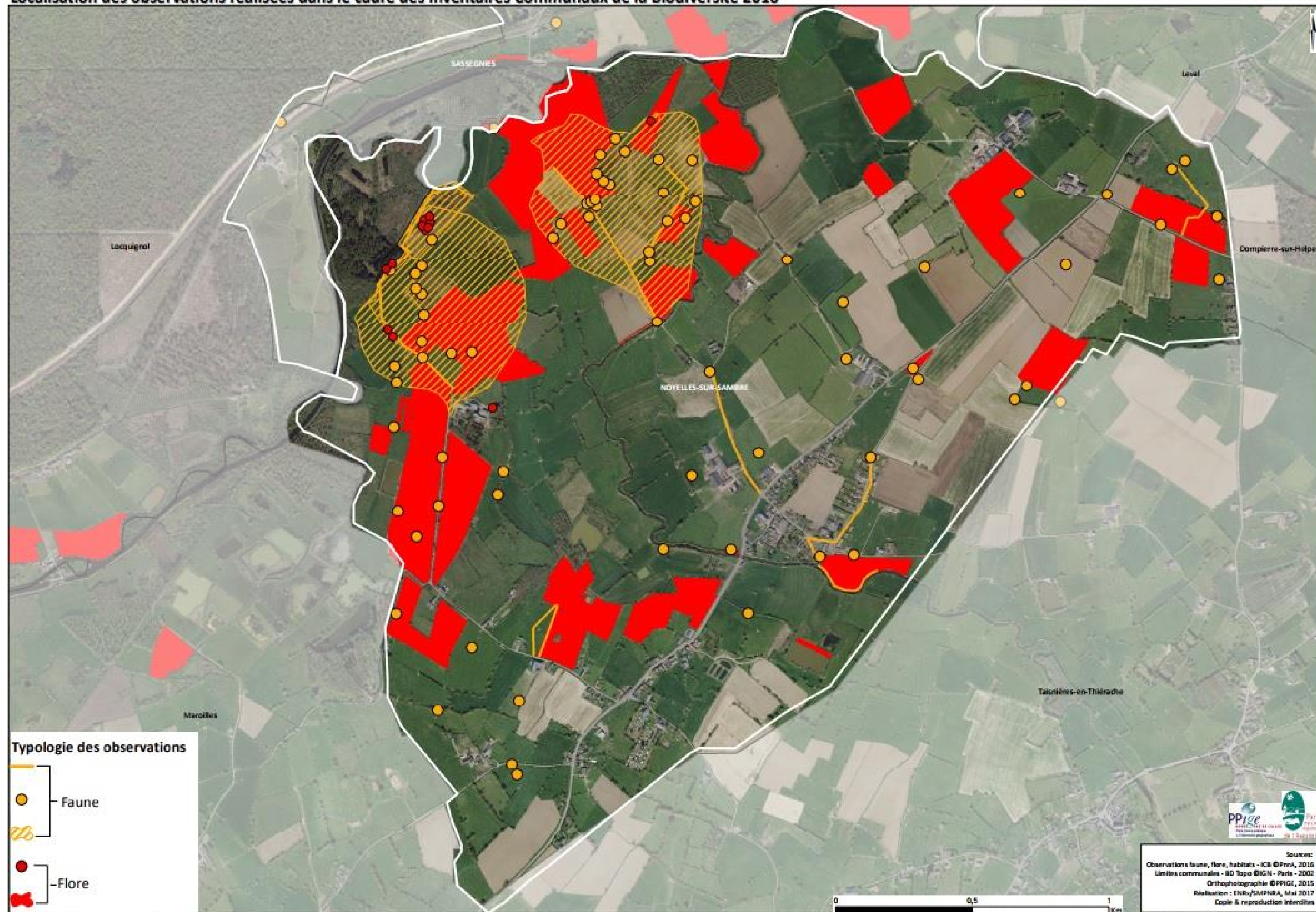
Nous n'avons donc pas la prétention de restituer un inventaire complet de toute la faune et la flore de la commune de Noyelles-sur-Sambre. Toutefois, l'inventaire ici présenté est suffisamment complet pour en déceler les principales originalités et identifier les secteurs importants à conserver, pour ne pas voir de nouvelles plantes et animaux disparaître de la commune.

L'ensemble des données collectées permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 2 : Tableau synthétique des données recueillies par groupe durant l'ICB 2016 réalisé sur la commune de Noyelles-sur-Sambre

Groupe	Nombre d'espèces inventoriées en 2016	Espèces patrimoniales
Amphibiens	4	0
Oiseaux	63	19
Insectes	18	2
Mammifères	3	1
Flore	106	12
Total	194	34

Deux personnes ont été mobilisées entre avril et septembre 2016. L'essentiel des efforts de prospection s'est concentré sur les zones prairiales et le bocage. Les grandes cultures n'ont pas été prospectées car présentant à priori moins d'enjeux.



Carte 6 : Carte de localisation des différentes observations réalisées

Les espèces d'intérêt patrimonial

Plusieurs espèces patrimoniales ont été découvertes lors du travail de cette année. Cela concerne des espèces d'oiseaux et de plantes, associées au bocage ou aux zones à dominante humide. Concernant les habitats patrimoniaux ceux-ci sont inféodés aux prairies de fauche moyennement à très humide.

Il est important de préciser que la représentation de la localisation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer.

FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Habitats

Sur la commune de Noyelles-sur-Sambre, se sont 11 habitats prairiaux qui ont été identifiés, à des niveaux allant de la classe à l'association végétale. Cela représente 83,7 hectares d'inventoriés sur la commune. Sur ses 11 habitats, 5 sont rares à assez rares dans le Nord-Pas-de-Calais et/ou menacés à cette même échelle. Ces 5 habitats représentent un peu moins de 27,3 hectares (soit 32,61% des surfaces inventoriées). Les 5 habitats suivants, présentent un intérêt patrimonial. La patrimonialité d'un habitat a été définie par le CBN de Bailleul, référent en la matière. Pour cela l'évaluation des différents syntaxons s'est appuyée d'une part sur les degrés de rareté² et de menace³ des végétations, et d'autre part sur les statuts réglementaires à travers la Directive Habitats-Faune-Flore⁴ de l'Union européenne.

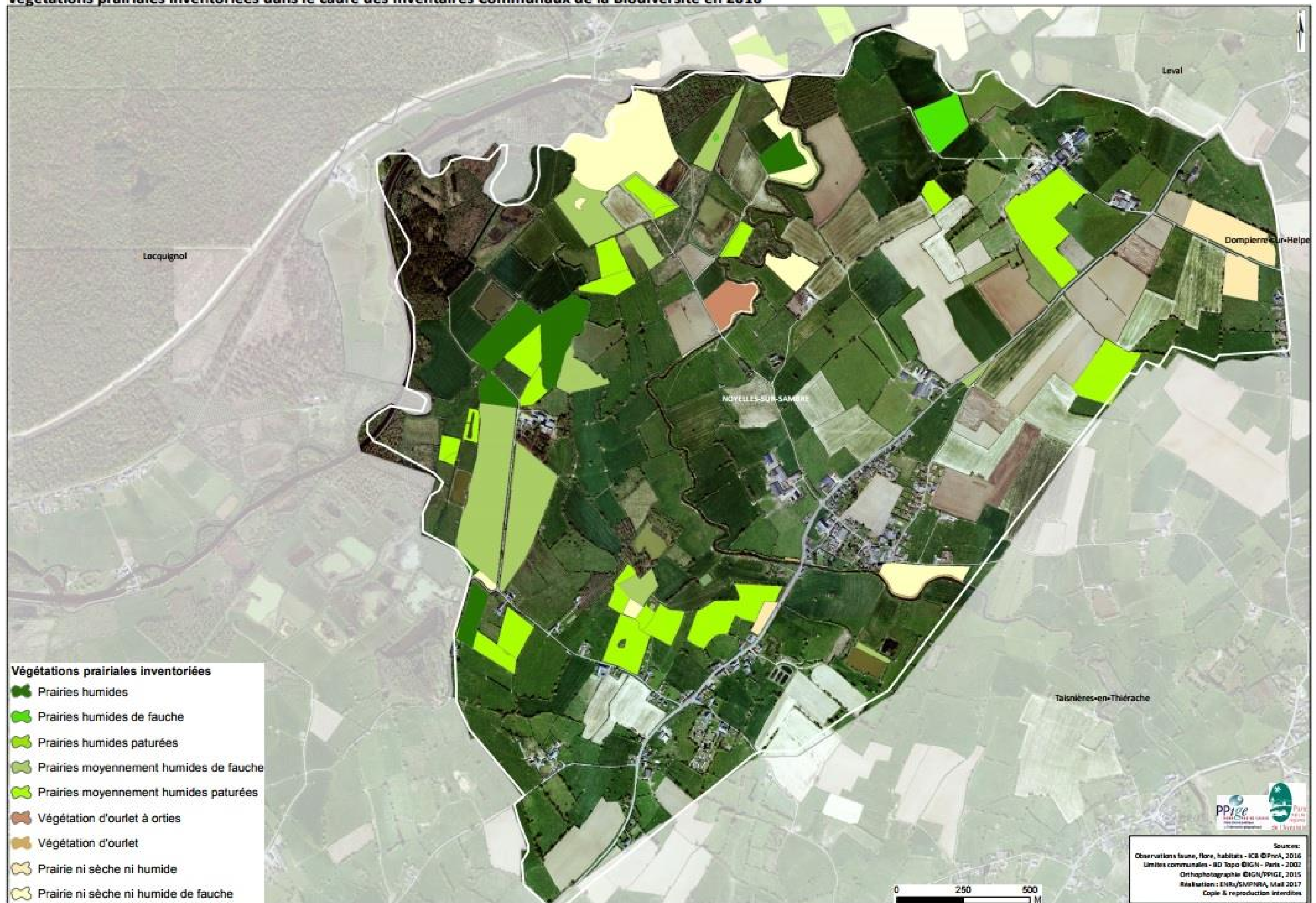
Tableau 3: Tableau synthétique des habitats assez rares/rares et/ou vulnérables sur la commune de Noyelles-sur-Sambre en 2016

Nom de l'habitats	Nom scientifique	Rareté NPdC	Menace NPdC	Intérêt Patrimonial	Habitat identifiant zone humide	Directive Habitat Annexe 1	Hectares
Prairie de fauche moyennement humide	Bromion racemosi Tüxen ex B. Foucault 2008	AR	NT	Oui	Oui	Non	17,7
Prairie de fauche des sols moyennement riche	Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris	AR?	DD	Oui	Non	Oui	0,6
Prairies de fauche mésohygrophiles	Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris	R?	DD	Oui	Oui	Oui	6,1
Prairies alluviales longuement inondables	Oenanthion fistulosae B. Foucault 2008	AR	NT	Oui	Oui	{pp}	0,3
Prairie fauchée à Oenanthe fistuleuse et Laïche des renards	Oenanthe fistulosae - Caricetum vulpinæ Trivaudey 1989	RR	EN	Oui	Oui	Non	2,7

² Rareté : E : Exceptionnel / RR : très Rare / R : Rare / AR : Assez Rare / PC : Peu Commun / AC : Assez Commune / C : Commune / CC : Très Commune / ? : Rareté à confirmer

³ Menace : RE : Eteint / CR : Gravement menacé d'extinction / EN : Menacé d'extinction / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : Insuffisamment documenté

⁴ La directive habitats est un document qui fixe des listes d'habitats, de faune et de flore ainsi que les conditions de protection de ces derniers. Cette réglementation est Européenne et à la base de la création des sites Natura 2000.



Carte 7 : Végétations inventoriées sur la commune

Faune

Ces résultats n'incluent pas les données anciennes.

Tableau 4: Tableau récapitulatif des espèces faunistiques patrimoniales recensées en 2016 sur la commune de Noyelles-sur-Sambre

Classe	Nom vernaculaire	Milieux	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux
Insecte	Agrion mignon	Eaux stagnantes ou à faible courant	AC	LC	NT	
	Conocéphale des roseaux	Marais, bord de cours d'eau, prairies humides	AC		3	
Mammifère	Murin de Daubenton	Ponts, arbres creux, marais	C	V	LC	DHIV
Oiseaux	Sarcelle d'été	Plans d'eau	PC	D	VU	DOII
	Bécassine des marais	Marais, prairies humides	AC	EN	EN	DOII;DOIII
	Sterne pierregarin	Rivières et plans d'eau	PC		LC	DOI
	Vanneau huppé	Champs, prairies, vasières	C	D	LC	DOII
	Martin-pêcheur d'Europe	Cours d'eau	AC	NM	LC	DOI
	Alouette des champs	Cultures, marais, prairies et dunes	AC	D	LC	DOII
	Bruant jaune	Bocage, cultures	AC	D	NT	

Classe	Nom vernaculaire	Milieux	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux
	Fauvette grisette	Haies basses en bocage	AC	NM	NT	
	Gorgebleue à miroir	Zones buissonnantes, bosquets, lisières de forêt humide, roselière	PC	NM	LC	DOI
	Hirondelle rustique	Granges, prairies, plans d'eau, etc	AC	D	LC	
	Hypolaïs polyglotte	Taillis, landes, milieux semi-ouverts	AR	NM	LC	
	Linotte mélodieuse	Landes, milieux semi-ouverts	AC	NM	VU	
	Pie-grièche écorcheur	Bocage	AR	VU	LC	DOI
	Pouillot fitis	Milieux boisés, parcs, jardins, etc	AC	NM	NT	
	Rougequeue à front blanc	Milieux variés avec présence de grands arbres	AR	D	LC	
	Tarier pâtre	Landes et prés	AC	D	LC	
	Pic vert	Boisements, jardins, parcs et vergers	C	D	LC	
	Chevêche d'Athéna	Bocage, prairies, vergers	AC	D	LC	
	Effraie des clochers	Cultures, bocage, vieux bâtiments, arbres clairsemés	PC	D	LC	

Une espèce d'oiseau est patrimoniale lorsqu'elle répond à au moins une des conditions suivantes : avoir une rareté régionale au moins « assez rare » (AR), être de niveau au moins « presque menacé » (NT) sur la liste rouge nationale, être en déclin en région, être inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Dix-neuf espèces patrimoniales d'oiseaux, deux d'insectes et une de mammifère ont été observées cette année à Noyelles-sur-Sambre. Elles sont principalement associées au bocage et aux zones humides/plans d'eau.

Flore

Pour définir si une espèce floristique est patrimoniale en région nous nous référons à la liste des plantes patrimoniales établie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Toussaint B, 2011).

L'absence d'observation pour une année ne doit pas être pour autant considérée comme une absence de l'espèce, mais nécessite un effort de prospection complémentaire et ciblé sur les espèces les plus patrimoniales.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des espèces floristiques recensées en 2016 sur la commune de Noyelles-sur-Sambre

Nom vernaculaire	Type de milieu	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Taxon indicateur Zone humide
Achillée sternutatoire	Prairies humides, fossés	AC	NT	Oui	Nat
Alchemille vert-jaunâtre	Prairies, bord de chemin,	AR	LC	Oui	Non
Brome à grappe	Prairie de fauche, ancien pâturage, chemins	AR	NT	Oui	Nat
Laîche des renards	Prairies humides, fossés	R	NT	Oui	Nat
Céraiste des champs.	Prairies, talus	PC	NT	Oui	Non
Colchique d'automne	Prairie de fauche	PC	NT	Oui	Non
Myosotis à poils réfractés	Prairies et bois humides, bords de cours d'eau	R	NT	Oui	Nat
Oenanthe fistuleuse	Prairie humide de fauche	PC	NT	Oui	Nat
Saxifrage granulée L.	Prairies, bois	AR	EN	Oui	Nat

Nom vernaculaire	Type de milieu	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Taxon indicateur Zone humide
Scirpe des bois	Bord des eaux et prairies humides	AC	LC	Oui	Nat
Sénéçon aquatique	Marais, prairies humides	PC	LC	Oui	Nat
Veronique à Ecussons	Marais et prairies tourbeuses	AR	LC	Oui	Nat

Douze espèces patrimoniales de plantes ont été observées à Noyelles-sur-Sambre. Ces espèces sont liées aux zones forestières humides, aux prairies et aux zones en eau prolongée. Cela s'explique par la présence de petits boisements sur la commune ainsi que la proximité avec la forêt de Mormal, mais également par la Sambre et sa vallée alluviale.

Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf. fiches descriptives)

Au cours des prospections de terrain, la présence d'espèces exotiques envahissantes est signalée. Les espèces exotiques envahissantes sont introduites volontairement ou non par l'Homme et s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

Sur la commune la renouée du Japon a été contactée lors des prospections.

La carte 8 présente la localisation des espèces patrimoniales sur la commune. La cartographie ne représente que les données collectées cette année.

Nombre d'espèces patrimoniales

Faune patrimoniale

- 1
- 5
- 10

Faune patrimoniale

- 2

Faune

- 1
- 5
- 10

Flore patrimoniale

- 2

Sources:
Observations faune, flore, habitats - ICB ©PnA, 2016
Limites communales - BD Topo ©IGN - Paris - 2002
Scan25 ©IGN, 2011 - 2012
Réalisation : ENRS/SMPNRA, Mars 2017
Copie & reproduction interdite

Carte 8 : Localisation des espèces patrimoniales inventoriées en 2016

Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Deux niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

Zone à enjeu national (EN ROUGE)

- présence d'au moins une espèce inscrite à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

et/ou

- présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes rouges UICN et nationales à un niveau égal ou supérieur à menacé (NT)

et/ou

- présence d'au moins un habitat inscrit à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

Zone à enjeu régional (EN ORANGE)

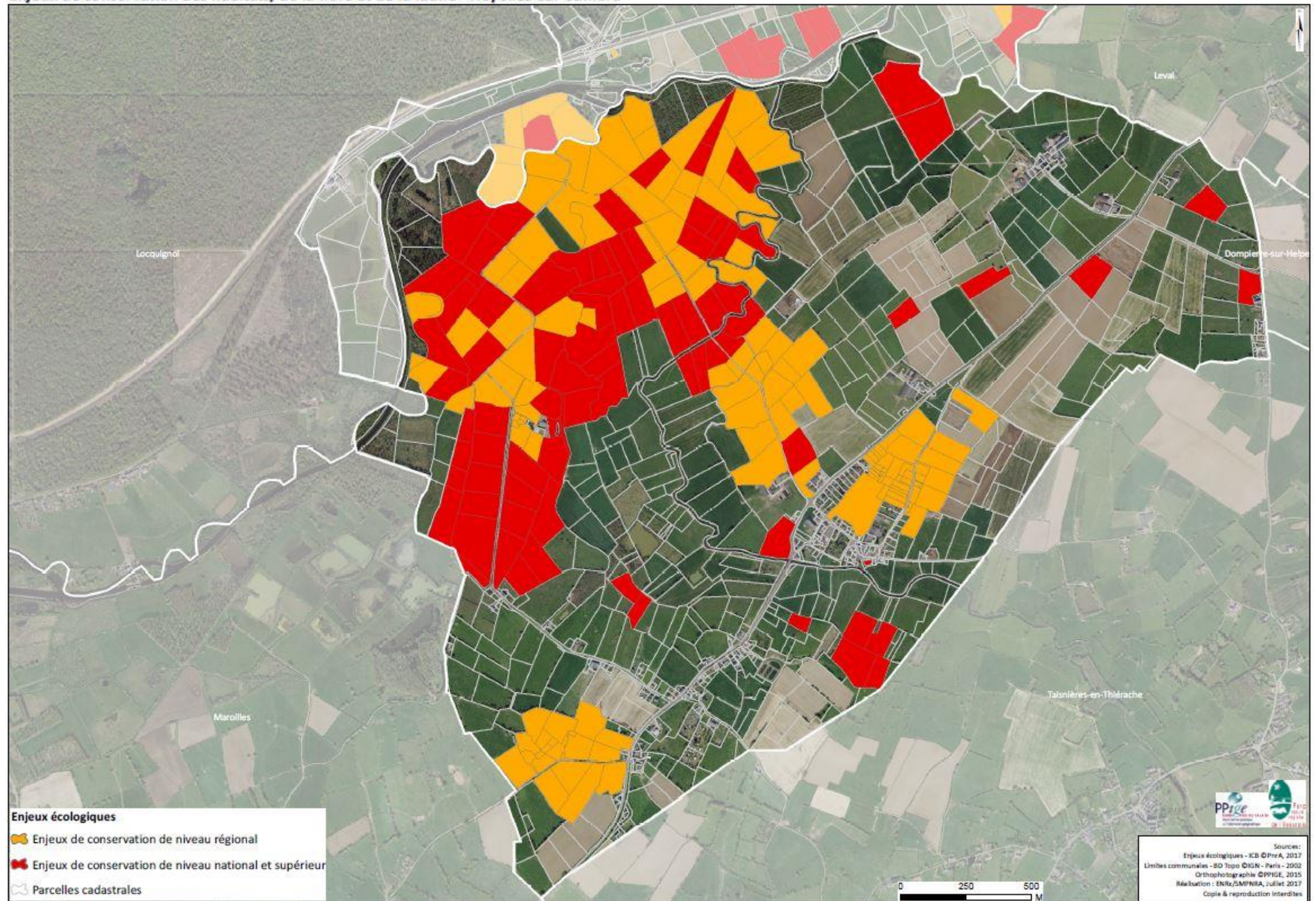
- présence d'espèces à enjeu régional (les espèces ou habitats des listes rouges⁵ régionales jusqu'au niveau vulnérable (NT)).

et/ou

- présence d'habitats patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL⁶

⁵ CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL, 2014, Référentiel faunistique : Raretés, Protections, Menaces et Statuts

⁶ DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais.



Carte 9 : Localisation des zones à enjeux

Description des zones à enjeux

Zones à enjeu national

Les prairies de fauche

Les prairies peu ou pas amendées et fauchées une seule fois par an sont d'une grande richesse floristique, attirant alors de nombreux insectes et leurs prédateurs. On y retrouve notamment la Colchique d'Automne, la Centaurée jacée, la Reine des prés et de nombreuses espèces de graminées dont le Fromental élevé, plante absente des prairies pâturées.

L'abandon des pratiques agricoles les plus extensives fait que ces prairies sont particulièrement menacées. Leur devenir constitue une préoccupation à l'échelle de l'union européenne.

Le bocage

Le bocage, né de l'association de la haie (mais aussi des arbres isolés et des bosquets) et de la prairie, offre le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales comme les oiseaux. C'est d'autant plus vrai lorsque les haies sont nombreuses, buissonnantes ou arborescentes et que les prairies sont entretenues extensivement (peu ou pas de fertilisant, une fauche annuelle, un pâturage raisonné...). Une haie taillée sévèrement, de sorte à ce qu'elle occupe le moins de place possible, est abandonnée par la plupart des espèces d'oiseaux, seuls subsistent les plus communes.

Dans la commune de Noyelles, demeure un bocage bien conservé par endroit. Du maintien de ce bocage dépend l'avenir de plusieurs oiseaux observés en 2016, comme le Bruant jaune, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse ou encore le Pouillot fitis. A ce jour ces oiseaux restent plutôt communs, mais leurs effectifs connaissent une telle baisse en France que leur avenir est menacé.

Dans ce bocage se reproduit également un autre oiseau particulier : la Pie-grièche écorcheur. Ce petit passereau est remarquable autant par sa beauté que par son comportement. La Pie-grièche écorcheur capture surtout de gros insectes comme les coléoptères ou encore les criquets et les sauterelles. Quand la chasse est bonne, elle se constitue un garde-manger en empalant ses proies sur les fils barbelés ou les arbres épineux comme l'aubépine ou le prunellier. Sa présence signifie que les prairies regorgent d'une vie foisonnante, elle est un bon indicateur de la qualité écologique du bocage.

Les zones humides (plans d'eau, mares, fossés, marais)

La Sambre collecte les eaux de rivières bien plus pentues, notamment celles des deux helpes, ses deux principaux affluents, si bien que lors d'épisodes pluvieux prolongés, la vallée est inondée sur plusieurs centaines de mètres. Ce fonctionnement naturel d'une vallée alluviale permet l'existence de zones humides.

Par zone humide, on regroupe différents milieux naturels ayant tout de même un point commun : une grande richesse biologique.

Aux zones humides issues du fonctionnement ordinaire des cours d'eau (rivières, marais, prairies et forêts humides) peuvent être ajoutées des zones humides d'origine anthropique comme les fossés, les mares et les étangs. La chasse au gibier d'eau étant une pratique

répandue dans la vallée de Sambre, plusieurs mares de hutte se situent dans la commune de Noyelles-sur-Sambre.

Une large gamme d'espèces tire profit de ces zones humides, parmi celles-ci figurent des insectes et des oiseaux dont la conservation est d'enjeu national voire européen et observés lors de cet inventaire communal de la biodiversité.

L'Agrion mignon est une petite libellule tirant profit des eaux stagnantes avec des herbiers aquatiques bien développés. A Noyelles-sur-Sambre, elle a été régulièrement observée dans des prairies humides au voisinage de mares de hutte.

Le Martin-pêcheur d'Europe niche non loin de la Sambre. Il est également observable autour des plans d'eau. La Sterne pierregarin, oiseau essentiellement observé le long du littoral et des grands fleuves tel que la Loire, niche en vallée de Sambre depuis une dizaine d'années. Elle tire profit des mares de hutte, elle installe parfois son nid directement sur le toit de ces installations.

Même si la plupart des sarcelles d'été observées en Avesnois sont uniquement de passage lors de leur migration, quelques couples y séjournent plus longtemps pour s'y reproduire. L'observation de cette espèce à Noyelles-sur-Sambre au début de mois de juin laisse supposer une probable reproduction sur l'un des plans d'eau que compte la commune.

La Gorgebleue est un magnifique passereau paludicole. Elle se reproduit dans les roselières ponctuées d'arbustes mais aussi dans les fossés. A Noyelles-sur-Sambre, plusieurs mâles chanteurs ont été observés au sommet de haies bordant des propriétés privées comportant des plans d'eau ceinturés de roselières mais aussi dans des arbres jalonnant les fossés.

Les corps de ferme

Même si l'Hirondelle rustique fait toujours partie de notre avifaune ordinaire, le remplacement progressif des anciennes étables ou leur rachat à vocation d'habitation et le recul de l'élevage réduisent les sites favorables à sa reproduction.

Zones à enjeu régional

Ces zones ont un intérêt global moins fort que les zones à enjeu national. L'évaluation est basée sur le degré de patrimonialité et de rareté des espèces. Ainsi on retrouve dans ce type d'enjeu, des milieux similaires à ceux en enjeu national. Cependant les cortèges qui les constituent ont un degré de rareté moins fort, mais n'en reste pas moins remarquables.

Les prairies humides

Une présence en eau continue ou une grande partie de l'année est un impératif pour certaines espèces (hydrophile, méso hygrophile, hygrophile). Les prairies humides ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables.

Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée influencent la composition de la végétation. Les prairies les plus humides sont les plus difficiles à exploiter par les agriculteurs, les pratiques y sont donc plus extensives au profit du patrimoine naturel. Leur intérêt écologique est optimal quand elles sont entretenues exclusivement par fauche. En effet parmi les plantes les plus rares qui composent ces prairies humides, bon nombre ne

supportent pas le paturage telles que la Laîche des renards, l'œnanthe fistuleuse, le scirpe des bois, le sénéçon aquatique, le myosotis à poils rétractés ou encore la véronique à écusson. Sous l'effet du piétinement elles régressent jusqu'à leur disparition, c'est par exemple le cas de l'Oenanthe fistuleuse et de la rare Laîche des renards.

La faune étant indissociable de la flore, ce qui est vrai pour l'une l'est également pour l'autre. Ainsi, les prairies humides concentrent également plusieurs espèces faunistiques patrimoniales, des insectes comme le Conocéphale des roseaux, également présent dans les zones de marais, mais aussi des oiseaux comme le Tarier pâle, insectivore édifiant son nid dans les hautes herbes d'où l'importance de préserver des prairies fauchées l'été.

Le bocage

Le bocage est un paysage d'enclos verdoyants dominé par l'activité agricole. Pour compléter cette définition dans le contexte du territoire de l'Avesnois, l'activité agricole correspond ici à une occupation du sol majoritairement de type prairial. On y retrouve donc des successions de prairies humides à moyennement humides, des mares et un maillage bocager de haies basses, vives ou de têtards plus ou moins dense.

Les prairies, contribuant à la formation du paysage bocager, abritent également une flore particulière comme l'achillée sternutatoire, l'alchémille vert-jaunâtre ou encore le brome mou quand les prairies sont gérées par fauche avec éventuellement un paturage de regain.

Plusieurs oiseaux observés à Noyelles-sur-Sambre et dont la préservation constitue un enjeu régional dépendent de la préservation du bocage. Les arbres têtards, emblèmes de l'Avesnois, profitent au Rougequeue à front blanc et quand ceux-ci sont creusés la Chouette chevêche peut y installer son nid. Les arbres de haut jet dans les prairies profitent aux grives ou encore aux différents pics. Les haies au port buissonnant sont souvent les plus riches en passereaux, on peut y entendre notamment l'Hypolaïs polyglotte.

Focus: Prairies remarquables

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de peupliers.

Limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive, conserver un entretien par fauche sur certaines et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.

Bâtiments :

Ce sont des espaces à l'interface entre les zones urbaines et de campagne. On y retrouve des espèces commensales de l'homme telles que le bouvreil pivoine et une espèce typique de ce contexte: l'effraie des clochers. Comme son nom l'indique on la retrouve dans les clochers, les vieux bâtiments ou encore les haies. Le bouvreuil lui est un hôte des vergers et jardins.

Potentialités écologiques sur la commune de Noyelles-sur-Sambre : **Préservation et amélioration de l'existant**

Outils :

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune de Berlaimont, **le Parc Naturel Régional de l'Avesnois** est un partenaire privilégié dans l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire. Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités.

Il contribue ainsi à la protection d'espace à fort enjeu écologiques notamment via la mise en œuvre de la trame verte et bleue notamment sur terrains agricoles par le biais de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques.

Le PNR Avesnois œuvre également au partage des connaissances par le biais de diverses actions : vulgarisation grand public, formations, rencontre avec des partenaires, etc. Il contribue également à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de l'Avesnois un apportant un soutien technique à des projets de valorisation du territoire.

Le PNRA ne travaille pas sur l'acquisition foncière, cependant des projets de conventionnement sont envisageables avec le PNRA, qui se veut être un outil au service des communes adhérentes à la charte.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers des communes, cinq mesures à développer ont été identifiées et cartographiées sur chaque territoire :

Mesure 1: Restauration et préservation des mares prairiales

Mesure 2: Restauration et préservation des prairies humides

Mesure 3: Protection des berges de ruisseaux

Mesure 4: Limiter l'extension des espèces invasives

Mesure 5: Préservation et maintien du bocage

Mesure 6: Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Mesure 7: Accueillir la biodiversité dans les Bâtiments

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des acteurs locaux pour accompagner la commune dans son exécution a été établi.

Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Élément paysager du bocage typique de l'Avesnois - Exemple d'espèce recensée dans la commune, bénéficiaire de cette action : Agrion mignon, Scirpe des bois, Véronique à ecussons	- Perte de l'usage agricole des mares. Recul de l'entretien des mares, présence du T.crêté dans des en bon état écologique mais aussi certaines mares dégradées. - Dégradation par comblement (faible), pollutions (déchets ménagers) ou encore eutrophisation (déséquilibre du milieu qui entraîne sa fermeture) - Utilisation de produits phytosanitaires à proximité immédiate - Présence de plans d'eau pour la pratique	Restauration : - <u>Création de mares</u> : répartition en pas japonais/ réseau - <u>Curage</u> : idéalement sur 2 ou 3 ans afin de ne pas perturber trop brutalement le milieu - <u>Entretien des berges</u> (élagage, fauche, etc) - <u>Aménagement des berges</u> en pentes douces pour permettre faciliter l'accès aux amphibiens et et le développement de la végétation - <u>Aménagements pour le bétail</u> (clôture, dispositif d'alimentation en eau) - Mise en place d'une <u>bande enherbée</u> en pourtour (1 mètre) afin de fournir un abri à la faune. Entretien réparti sur plusieurs en plusieurs fois pour préserver des zones refuges - Piégeage du rat musqué	Restauration : Animation des MAEc sur les parcelles agricoles (mesure PE01 pour la restauration)

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
	de la chasse au gabion	<u>Préservation</u> : - Inscription au PLU au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour protéger les mares - Acquisition de prairies avec des mares - Contractualisation agricole des mesures d'entretien	<u>Préservation</u> : Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. MAEc PE02 pour l'entretien. Accompagnement du PNRA dans les démarches d'acquisition (recherche de fonds, mise en relation avec les structures de référence en maîtrise foncière : SAFER, EPF, Conservatoire d'Espace Naturel...) Coordination de projet/ mise en relation de partenaires potentiels pour la gestion de mares. BCAE 7 : Obligation de maintien des mares comprises entre 10 et 50 ares comme éléments topographiques, afin de toucher l'intégralité des aides PAC.

Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Entomofaune ; zone de chasse et de nourrissage pour les mammifères ; micro mammifères auxiliaires des cultures et chauves-souris ; zone de chasse pour les oiseaux - Quelques enjeux floristiques : Achillée sternutatoire, C.vulpina, C.cuprina, Oenanthe fistuleuse, Saxifrage granulée, Sénéçon aquatique - Quelques enjeux faunistiques : Conocéphale des roseaux, Bécassine des marais, etc - Corridor écologique	- Zone de chasse pour certains chiroptères et pour l'entomofaune - On retrouve plusieurs plantations de peupliers. Ces derniers sont alors plantés de façon mono-spécifique. Ils contribuent à l'appauvrissement des cortèges faunistiques et floristiques des parcelles plantées.	-Restauration : - Une <u>gestion extensive</u> favorise une plus grande diversité faunistique et floristique. Ainsi il est préconisé d'adapter les périodes de fauche (une fauche annuelle entre le 20 juin et le 14 juillet) - Mise en place de <u>bandes refuges</u> au sein des prairies fauchées, le long des haies - Accompagner les agriculteurs dans la définition d'un <u>calendrier de fauche</u> et de paturage (chargement, période, races, etc) prenant en compte l'enjeu écologique des prairies. - <u>Suivi</u> de l'évolution des prairies patrimoniales	Conseils Les technicien du PNRA peuvent apportés un appui technique afin d'élaborer alliant intérêt agronomique des prairies humides et contribution à la préservation des zones humides Contractualisation : Animation de MAEc pour les parcelles agricoles. Les actions pouvant être contractualisées porte sur : - La limitation du chargement ; - Le retard de pâturage ; - Le retard de fauche ; - La suppression de fertilisation ; - La création de bandes refuges. Maîtrise foncière : Dans cette situation, le PNRA se positionne comme un relais lors de l'acquisition de parcelles dans un objectif d'amélioration ou de maintien de la richesse biologique dans une parcelle. En ce sens le PNRA tiendra le rôle de relais entre le/les propriétaire(s) et l'acquéreur. Les acquéreurs (CEN, Département,

			Intercommunalités, etc) pourront également bénéficier d'un appui technique si nécessaire. <u>Observatoire de la biodiversité :</u> Mis en place en 2015 par le PNRA, il vise à connaître et à suivre sur certaines prairies l'état de santé de ces milieux et permettre leur suivi dans le temps.
		<u>-Préservation :</u> - <u>protection réglementaire</u> des prairies humide, par les documents d'urbanisme : PLUI - <u>protection foncière</u> des prairies. - <u>maintient de pratiques</u> agricoles extensives	<u>-Préservation :</u> Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5- III 2 du code de l'urbanisme. Animation MAEc pour les parcelles agricoles gestion extensive avec possibilité de : – limiter du chargement ; – retarder le pâturage ; – retarder la fauche ; – supprimer la fertilisation.

Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Qualité générale de l'eau - Végétation des berges : Sénéçon aquatique.	- Ruisseau favorable à la biodiversité - Berges abruptes - Qualité de l'eau dégradée par l'utilisation de produits phytosanitaires et la proximité du bétail	- <u>Pose de clôtures</u> le long des berges ainsi que de pompes à museau, afin de maintenir la ceinture végétalisée de bordure - Gestion de la <u>ripisylve</u> afin de favoriser une partie de passage pour la lumière - <u>Reprofilage des berges</u> afin d'éviter les apports de terre dans le cours d'eau et redynamisation des cours d'eau (risbermes, épis déflecteur, etc). L'objectif est de favoriser un écoulement plus naturel des eaux, souvent perturbés par l'homme. - <u>Bandes enherbées</u> : agrandissement des bandes enherbées au-delà de 5 mètres	<u>Règlementation nitrates :</u> - Conseil technique sur les modalités à mettre en œuvre et sur la cohérence/validité des projets - Structure relais avec le SMAECEA, la CAMVS, la Fédération de pêche et les APPMA - Accompagnement financier dans les demandes de subventions (Agence de l'Eau, etc)

Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Banalisation du cortège floristique par concurrence avec nos espèces indigènes. Dérèglement des milieux et destruction d'habitats favorables à une faune diversifiée.	- Présence d'Espèces Exotiques Envahissantes sur la commune : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya	<u>Restauration :</u> - Ne pas broyer la Renouée du Japon ; - Opérations de <i>lutte</i> pour contenir voire détruire les stations de Renouées du Japon présentes : Fauche (idéalement arrachage) exportée et répétée 6 à 8 fois par an de mai à octobre ; - <u>Plantation d'espèces ligneuses</u> qui créeront de l'ombrage et concurrenceront l'espèce ; - Utilisation de géotextile pour éviter les repousses ; - Communication sur les espèces invasives aux habitants ; - Surveillance de l'évolution de l'espèce. <u>Préservation :</u> - Communication et	<u>Restauration et Préservation :</u> - Conseils techniques auprès des communes - Mise en place de chantiers participatifs avec les communes volontaires - Sensibilisation des habitants et gestionnaires d'espaces - Actions complémentaires à l'opportunité

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
		information auprès des habitants - Veille - Utilisation d'huiles essentielles de cèdre renouvelée - Ne pas utiliser de gyrobroyeur	

Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Maintien du paysage typique de l'Avesnois - Oiseaux patrimoniaux présents à Berlaimont et tributaires du maintien du bocage : Bruant jaune, Rougequeue à front blanc - Intérêt agronomique (protection du bétail, hausse de la production, antiérosion), économique (valorisation en bois de chauffe) et paysager (cadre de vie des habitants)	- Tailles de haies « sévères » - Retournements de prairies - Présence d'arbres têtards	<u>Préservation :</u> - Protection réglementaire des haies, des vergers et des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. <u>Restauration :</u> - Entretien extensif des haies et choix d'un matériel adapté	<u>Protection :</u> Accompagnement technique du Parc pour une préservation concertée du bocage <u>Communes :</u> Inscription des haies, des arbres isolés ou encore des prairies et des mares dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 5 III 2°). <u>Restauration :</u> Possibilité de contractualisation de MAEC pour l'entretien des haies. En ce sens le PNRA se place comme un appui pour la réalisation de la demande à réaliser auprès des services de l'état. Le PNRA est aussi une structure de conseils techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations et des formations sur la taille des fruitiers ou arbres champêtres sont régulièrement proposés

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<u>Renforcement :</u> Le PNRA est une structure de conseils techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations. De plus le PNRA est à même de fournir des avis technique sur la pertinence ou la cohérence de projets de plantation. Dans un objectif d'animation du territoire, le Parc organisa d'annuellement l'opération « plantons le décor ». A cela s'ajoute certaines actions ponctuelles : Appel à projet en Faveur de la Nature / Projet GRT gaz/... Des chantiers de plantations avec les écoles peuvent également être organisés afin de concilier sensibilisation et préservation de l'environnement.

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<u>Renforcement :</u> Classement en zone « N » des secteurs bocagers à enjeu écologique Dans le cadre des « paiements verts » et du respect des BCAE de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs doivent conserver la même quantité de haies Valorisation économique par le biais de deux actions mises en place et suivies par la Parc. Les Pressées Avesnoise permettant la valorisation du produit des vergers et L'appellation « Valeurs Parc » qui vise à apporter une valeur économique supplémentaire aux vergers. Le PNRA travaille à la valorisation du bocage à travers la filière Bois énergie permettant une valorisation de la ressource en bois issue des haies. Des projets de chaudières à bois peuvent être étudiés avec le PNRA.

Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
Zone de refuge pour la faune (chandelles, etc) Potentiel pour de nombreuses espèces de papillons de jour communs : Petit sylvain, Tircis, Paon du jour.	- On retrouve plusieurs plantations de peupliers. Ces derniers sont alors plantés de façon mono-spécifique. Ils contribuent à l'appauvrissement des cortèges faunistiques et floristiques des parcelles plantées. - Lisières forestières fermées	- Adapter les <u>périodes d'exploitation</u> forestières pour ne pas abîmer les sols (tassement empêchant la repousse par exemple) - <u>Eclaircissement des layons</u> pour l'entomofaune (papillons et odonates) - Privilégier <u>les essences locales</u> - <u>Ne pas enrésiner</u> les zones traversées par des ruisseaux forestiers - <u>Ne pas boiser les marais et prairies humides</u>, principalement celles à enjeu écologique - <u>Conservation d'arbres morts</u>, d'arbres sénescents et d'arbres à cavité (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons) - <u>Développer des zones de lisières</u>, transition entre les zones enherbées et les zones boisées d'intérêt écologique mais aussi sylvicole.	Le PNRA peut dans certains cas proposer un appui technique sur une conduite sylvicole plus favorable à la faune. Le Parc est également un relais entre les propriétaires de parcelles et les interlocuteurs référents (ONF, département, etc) autant techniques que financiers.

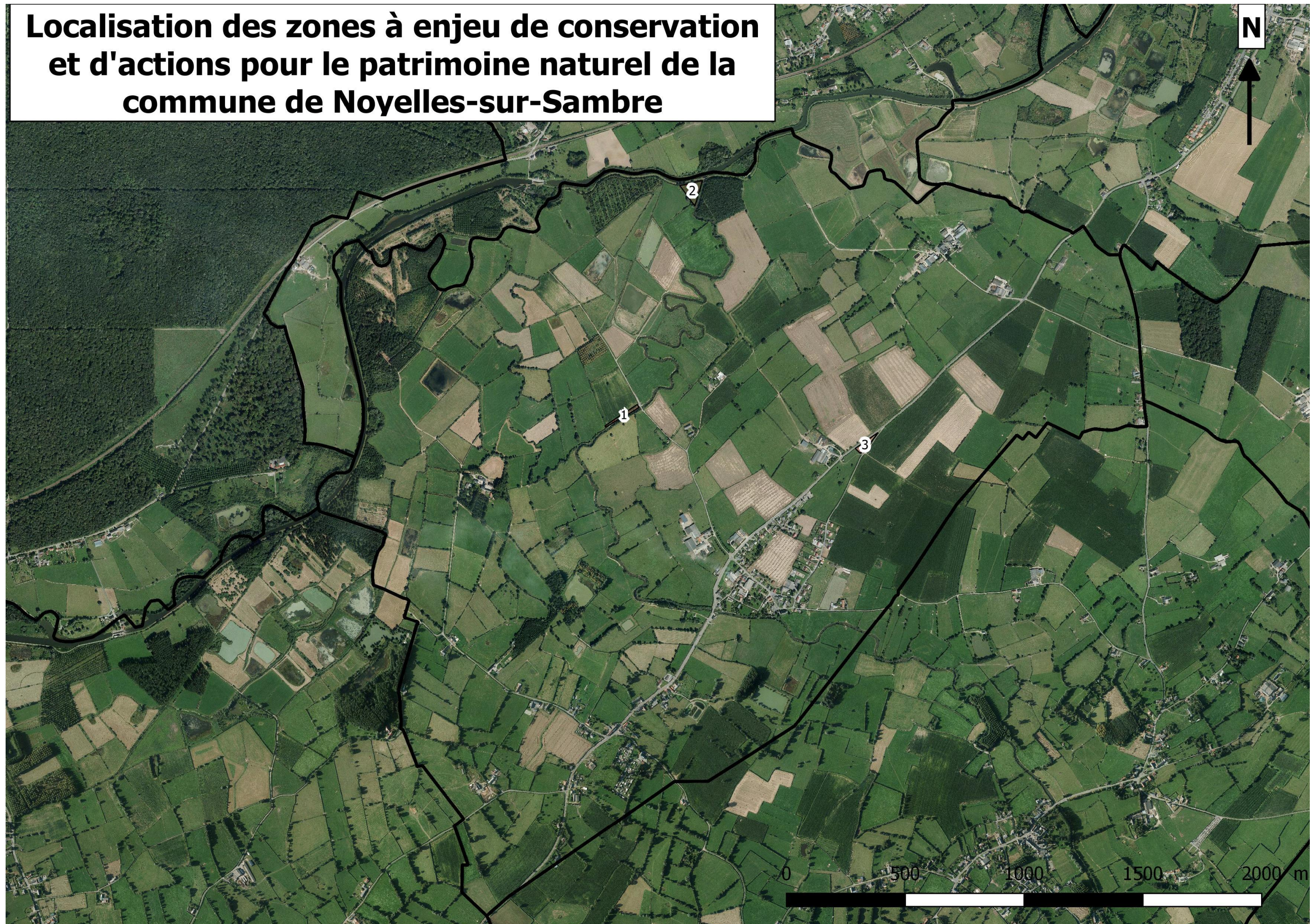
Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
- Présence de deux espèces emblématiques occupant des bâtiments de la commune : l'hirondelle rustique et l'Effraie des clochers.	- Présence de l'effraie des clochers en cœur de village - Un site d'accueil potentiel mais pas favorable à l'heure actuelle	- <u>Diagnostics et propositions</u> d'aménagements (pose de nichoirs, planchettes, etc) - <u>Sensibilisation</u> auprès des habitants	- Plan d'aménagements des Bâtiments et financement - Accompagnement et suivi de sites d'hibernation - Conseils techniques pour l'aménagement des bâtiments ou améliorer les potentialités d'accueil de la faune des bâtiments, sur sollicitation

Retours sur quelques constats de terrain

- 1) On retrouve à proximité du Pont du Parc un chemin longeant l'herpe majeur. En bordure de ce chemin on retrouve l'Alchemille vert-jaunâtre. Cette espèce se retrouve dans les zones de type prairie de fauche. A l'heure actuelle le chemin est entretenu par une tonte des bords côtés. Cependant il serait préférable, afin de maintenir l'habitat floristique présent, d'effectuer une fauche plus tardive car elle fleurit entre juin et septembre. Cela permettrait donc de mettre en œuvre une gestion lui étant favorable.
- 2) Au nord du lieu dit « Les Grandes Pâtures » on retrouve une prairie patrimoniale pour sa flore. En effet une végétation de type prairie de fauche à Alchemille vert-jaunâtre est présente. Cependant les usages de cette parcelle sont multiples et ne conviennent pas à un maintien dans le temps de ce milieu naturel. Cette parcelle est en effet utilisée dans un but agricole comme parcelle de fauche mais sert également de lieu de « parking » pour les pêcheurs à proximité désirant pratiquer leur loisir sur la Sambre. En ce sens il conviendrait de canaliser et d'aménager le terrain afin de pouvoir permettre la pratique des deux activités tout en préservant cet habitat floristique. En ce sens le PNRA peut offrir un appui technique et un relais pour mener un travail en ce sens.
- 3) On retrouve une prairie de fauche. Ces prairies contribuant à la préservation de la qualité paysagère et naturelle du parc, il conviendrait de mettre en place une gestion la plus adaptée possible notamment par la contractualisation de MAEC.

Localisation des zones à enjeu de conservation et d'actions pour le patrimoine naturel de la commune de Noyelles-sur-Sambre



Carte 10 : Carte des zones à enjeu de conservation et d'actions

Annexes

Liste des espèces

Inventaire de la flore

Inventaire de la faune

Oiseaux

Amphibiens

Libellules (odonates)

Papillons de jour (rhopalocères)

Criquets, sauterelles (orthoptères)

Mammifères

Fiches descriptives

Fiches milieux

Les haies et le bocage

Les étangs et mares prairiales

Les systèmes prairiaux

Les plantes exotiques envahissantes

Fiches habitats

- Prairies de fauche moyennement humides
- Prairies de fauche mésohygrophiles
- Prairies alluviales longuement inondables
- Prairie fauchée à Oenanthe fistuleuse et Laîche des renards

Fiches faune

- Bruant jaune
- Chevêche d'Athéna
- Conocéphale des roseaux
- Pie-grièche écorcheur
- Hypolais polyglote
- Rouge queue à front blanc

Fiches flore

- Achillée sternutatoire
- Laîche des renards
- Oenanthe fistuleuse
- Saxifrage granulée
- Scirpe des bois
- Sénéçon aquatique
- Véronique à écussons

Listes d'espèces

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2015 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèce à enjeu local
	Espèce à enjeu régional
	Espèce à enjeu PNR
	Espèce à enjeu national

Inventaire floristique

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

E : Exceptionnel
RR : très Rare
R : Rare
AR : Assez Rare
PC : Peu Commun
AC : Assez Commune
C : Commune
CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

Ex : taxon éteint
Ex ? : taxon présumé éteint
EW : taxon éteint à l'état sauvage
EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
CR : taxon gravement menacé d'extinction
EN : taxon menacé d'extinction
VU : taxon vulnérable
CD : taxon dépendant des mesures de conservation
NT : taxon quasi menacé
LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Noyelles-sur-Sambre

<i>Nom scientifique</i>	Rareté Nord-Pas de Calais	Menace Nord-Pas de Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Achillea millefolium L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Achillea ptarmica L.</i>	AC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Agrostis capillaris L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ajuga reptans L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alchemilla xanthochlora Rothm.</i>	AR	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Alisma plantago-aquatica L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus geniculatus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus pratensis L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Angelica sylvestris L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Bellis perennis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Bromus hordeaceus L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Bromus racemosus L.</i>	AR	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Cardamine pratensis L.</i>	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Carex acuta L.</i>	AR?	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex disticha Huds.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex hirta L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex vulpina L.</i>	R	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Centaurea jacea L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Cerastium arvense L.</i>	PC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Cerastium fontanum Baumg.</i>	CC	LC	Non	Terrain

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas de Calais	Menace Nord-Pas de Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
				2016
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Colchicum autumnale L.</i>	PC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cornus sanguinea L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Crepis biennis L.</i>	PC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cruciata laevipes Opiz</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cynosurus cristatus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Dactylis glomerata L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Dipsacus fullonum L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Eleocharis palustris (L.) Roem. et Schult.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Epilobium hirsutum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Equisetum arvense L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Equisetum palustre L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Festuca arundinacea Schreb.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Festuca pratensis Huds.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Festuca rubra L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Filipendula ulmaria (L.) Maxim.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium aparine L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium mollugo L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium palustre L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Geranium dissectum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glechoma hederacea L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glyceria fluitans (L.) R. Brown</i>	C	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas de Calais	Menace Nord-Pas de Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Holcus lanatus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hypericum perforatum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hypochaeris radicata L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Iris pseudacorus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus effusus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lamium album L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lathyrus pratensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leontodon autumnalis L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lilium martagon L.</i>	E	NA	Non	Terrain 2016
<i>Linaria vulgaris Mill.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lolium perenne L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lotus corniculatus L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Lotus pedunculatus Cav.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Luzula campestris (L.) DC.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lychnis flos-cuculi L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lycopus europaeus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lysimachia nummularia L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis arvensis (L.) Hill</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis nemorosa Besser</i>	R	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Myosotis scorpioides L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Oenanthe fistulosa L.</i>	PC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Persicaria amphibia (L.) S.F. Gray</i>	CC	LC	Non	Terrain

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas de Calais	Menace Nord-Pas de Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
				2016
<i>Phalaris arundinacea L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Pimpinella major (L.) Huds.</i>	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Plantago lanceolata L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa annua L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa pratensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa trivialis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Potentilla anserina L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Prunella vulgaris L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus acris L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus repens L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rubus fruticosus L.</i>	#	#	#	Terrain 2016
<i>Rumex acetosa L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rumex crispus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rumex obtusifolius L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Saxifraga granulata L.</i>	AR	EN	Oui	Terrain 2016
<i>Scirpus sylvaticus L.</i>	AC	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Scrophularia auriculata L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Scutellaria galericulata L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Senecio aquaticus Hill</i>	PC	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Stachys palustris L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria graminea L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria holostea L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Tanacetum vulgare L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Taraxacum alienum Dahlst.</i>	?	DD	?	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas de Calais	Menace Nord-Pas de Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium pratense</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium repens</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Urtica dioica</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica scutellata</i> L.	AR	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Vicia cracca</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Vicia sepium</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016

Inventaire faunistique

Catégories de menace :

Liste Rouge (selon UICN) :

RE : Régionalement Éteint
CR : En Danger Critique D'extinction
EN : En Danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi Menacé
LC : Préoccupation Mineure
DD : Données Insuffisantes
NE : Non Évalué
NA : Non Applicable

LRN : Liste Rouge Nationale

LRNn : Liste Rouge National nicheur pour les oiseaux

LRR : Liste Rouge Régionale

LRRn : Liste Rouge Régionale Nicheur pour les oiseaux

EN : En danger
VU : Vulnérable
R : Rare
D : En déclin
L : Localisée
NO : Nidification occasionnelle
NM : Non menacée
NI : Nidification irrégulière

Rareté: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km²

D : disparu ;
E : exceptionnel
RR : très rare
R : rare
AR : assez rare
PC : peu commun
AC : assez commun
C : commun
CC : très commun

DO : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

◆ Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

Protection nationale: Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

III : Article 3
IV : Article 4

Noyelles-sur-Sambre

INVENTAIRE DES OISEAUX

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Cygne tuberculé	C	NM	NAa	DOII	Terrain 2016
Ouette d'Égypte	PC		NAa		Terrain 2016
Sarcelle d'été	PC	D	VU	DOII	Terrain 2016
Tadorne de Belon	AC	L	LC		Terrain 2016
Martinet noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Bécassine des marais	AC	EN	EN	DOII;DOIII	Terrain 2016
Chevalier culblanc	AC				Terrain 2016
Sterne pierregarin	PC		LC	DOI	Terrain 2016
Vanneau huppé	C	D	LC	DOII	Terrain 2016
Grand Cormoran	AC	L	LC		Terrain 2016
Héron cendré	C	L	LC		Terrain 2016
Pigeon colombin	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Pigeon ramier	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Tourterelle turque	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Martin-pêcheur d'Europe	AC	NM	LC	DOI	Terrain 2016
Coucou gris	AC	NM	LC		Terrain 2016
Buse variable	C	NM	LC		Terrain 2016
Faucon crécerelle	C	NM	LC		Terrain 2016
Faucon hobereau	AC	NM	LC		Terrain 2016
Foulque macroule	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Gallinule poule-d'eau	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Accenteur mouchet	AC	NM	LC		Terrain 2016
Alouette des champs	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Bergeronnette grise	AC	NM	LC		Terrain

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
					2016
Bruant jaune	AC	D	NT		Terrain 2016
Chardonneret élégant	AC	NM	LC		Terrain 2016
Corneille noire	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Étourneau sansonnet	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Fauvette à tête noire	C	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette babillarde	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette des jardins	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette grisette	AC	NM	NT		Terrain 2016
Geai des chênes	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Gorgebleue à miroir	PC	NM	LC	DOI	Terrain 2016
Grimpereau des jardins	AC	NM	LC		Terrain 2016
Grive musicienne	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Hirondelle de fenêtre	AC	NM	LC		Terrain 2016
Hirondelle de rivage	PC	L	LC		Terrain 2016
Hirondelle rustique	AC	D	LC		Terrain 2016
Hypolaïs polyglotte	AR	NM	LC		Terrain 2016
Linotte mélodieuse	AC	NM	VU		Terrain 2016
Merle noir	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Mésange bleue	AC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange boréale	PC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange charbonnière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Moineau domestique	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pie-grièche écorcheur	AR	VU	LC	DOI	Terrain 2016
Pinson des arbres	C	NM	LC		Terrain 2016
Pouillot fitis	AC	NM	NT		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Pouillot véloce	C	NM	LC		Terrain 2016
Roitelet huppé	PC	NM	LC		Terrain 2016
Rougegorge familier	AC	NM	LC		Terrain 2016
Rougequeue à front blanc	AR	D	LC		Terrain 2016
Rougequeue noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Rousserolle verderolle	PC	NM	LC		Terrain 2016
Tarier pâtre	AC	D	LC		Terrain 2016
Troglodyte mignon	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic vert	C	D	LC		Terrain 2016
Grèbe castagneux	AC	NM	LC		Terrain 2016
Chevêche d'Athéna	AC	D	LC		Terrain 2016
Chouette hulotte	PC	NM	LC		Terrain 2016
Effraie des clochers	PC	D	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces nicheuses menacées dans la Région Nord-Pas-de-Calais (TOMBAL., 1996).

Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection (VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011. La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitat	Source
Grenouille rousse	CC		LC		Terrain 2016
Grenouille verte	C				Terrain 2016
Triton alpestre	C		LC		Terrain 2016
Triton ponctué	C		LC		Terrain 2016

Sources :

BAUWENS D., CLAUS K., 1996. Verspreiding van amfibieën en reptielen in Vlaanderen. De Wielewaal, Turnhout.

COX N.A. & TEMPLE H.J., 2009. European red list of Reptiles. Luxembourg: Office for official publications of the European Communities.

GAVORY L., 2009. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Picardie. In Picardie nature, 2009. Référentiel « situation, menace et conservation » de la faune de Picardie. Doc. DREAL.42pp.

GODIN.J., 2005. Liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais. Les Amphibiens et Reptiles.

GODIN J., 2008. Liste taxonomique actualisée des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 41(1), 2008 : 25-28.

GON., inédit. Indice de rareté des Amphibiens et Reptiles du Nord-Pas de Calais (1993-2012).

JACOB J.-P., DE WAVRIN C., GRAITSON H., KINET E., DENOËL M., PAQUAY M., PARCSY M., REMACLE A., 2007. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves-Raîne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série «Faune-Flore-habitats» n°2, Namur. 384pp.

TEMPLE H.J. & COX N.A., 2009. European red list of Amphibians. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities.

IUCN., 1994. IUCN Red list categories. Prepared by the IUCN species survival commission. IUCN, Gland, Switzerland.

IUCN., 2001. Catégories et critères de l'IUCN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.

IUCN., 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'IUCN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.

IUCN France, MNHN & SHF., 2009. La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre amphibiens et reptiles de France métropolitaine.

IUCN., 2013. IUCN red list of threatened species Version 2013.1.

INVENTAIRE DES ODONATES (LIBELLULES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitat	Source
Agrion à larges pattes	AC	LC	LC		Terrain 2016
Agrion élégant	CC	LC	LC		Terrain 2016
Agrion jouvencelle	C	LC	LC		Terrain 2016
Agrion mignon	AC	LC	NT		Terrain 2016
Agrion porte-coupe	C	LC	LC		Terrain 2016
Anax empereur	C	LC	LC		Terrain 2016
Caloptéryx éclatant	AC	LC	LC		Terrain 2016
Caloptéryx vierge septentrional	PC	LC	LC		Terrain 2016
Cordulie bronzée	AC	LC	LC		Terrain 2016
Gomphe joli	AC	LC	LC		Terrain 2016
Leste vert	C	LC	LC		Terrain 2016
Libellule déprimée	C	LC	LC		Terrain 2016
Libellule quadrimaculée	AC	LC	LC		Terrain 2016
Naïade aux yeux rouges	AC	LC	LC		Terrain 2016
Petite nymphe au corps de feu	C	LC	LC		Terrain 2016
Sympétrum fascié	C	LC	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribuées selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

INVENTAIRE DES RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitat	Source
Amaryllis	C	LC	LC		Terrain 2016
Hespérie du dactyle	C	LC	LC		Terrain 2016
Myrtil	CC	LC	LC		Terrain 2016
Piérade du navet	CC	LC	LC		Terrain 2016
Tircis	CC	LC	LC		Terrain 2016
Tristan	C	LC	LC		Terrain 2016
Vulcain	CC	NA	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

INVENTAIRE DES ORTHOPTERES (CRIQUETS ET SAUTERELLES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitat	Source
Conocéphale des roseaux	AC		3		Terrain 2016
Criquet ensanglanté	PC		4		Terrain 2016
Decticelle cendrée	C		4		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitat	Source
Murin de Daubenton	C	V	LC	DHIV	Terrain 2016
Pipistrelle commune	C	I	LC	DHIV	Terrain 2016
Sérotine commune	AC	I	LC	DHIV	Terrain 2016
Chevreuil	CC		LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al.(1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

Fiches descriptives:

Les haies et le bocage

Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y recense : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types : les haies basses taillées, les haies arbustives et les haies arborées hétérogènes. Deux autres types de formations végétales peuvent aussi être rencontrés aux abords des parcelles agricoles : il s'agit des haies discontinues et des alignements d'arbres.



Illustration1 : haies basses taillées



Illustration 2: Haie arborée hétérogène

Les **haies basses taillées** : sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors «trouées» à la suite de la mort de certains individus. Elles peuvent être ponctuées d'arbres de grande taille (plus de 3m).

Les **haies arbustives** : sont des haies de hauteur inférieure à 6m et de largeur supérieure à 1.5m. Elles sont constituées d'essences d'arbres et d'arbustes variées.

Les **haies arborées hétérogènes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses, hautes (présence majoritaire d'arbres de plus de 3m), larges et peu entretenues.

Les **haies discontinues** : une haie est considérée comme **discontinue** si les trouées représentent plus de 20 % de sa longueur.

Finalement les **alignements d'arbres** : un alignement d'arbres se caractérise par la présence exclusive d'arbres **dont les houppiers ne sont pas jointifs avec en moyenne 10 arbres pour 100m de linéaire et un minimum de 3 arbres pour 20m.**

Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grand types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

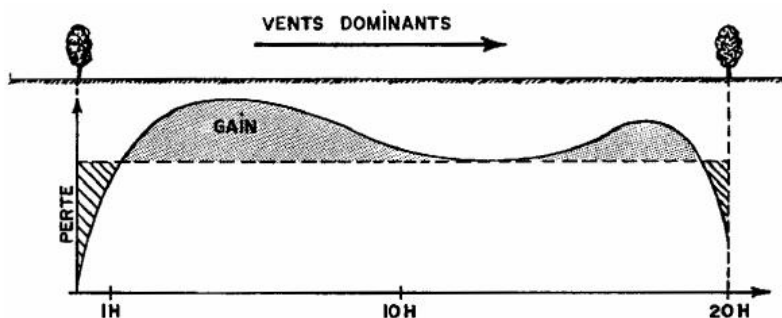


Illustration 2: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie

Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.

Les étangs et mares prairiales

Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.



Illustration 3: Mare prairiale

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuétude comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social

de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces

Illustration 1: Mare en cours de comblement



exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent :

- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

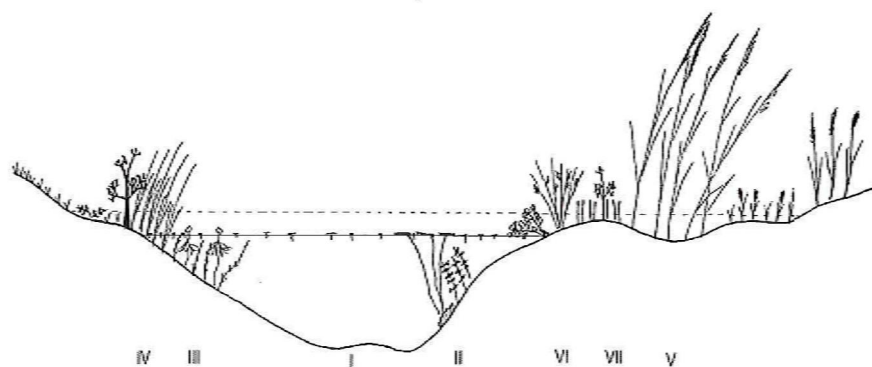
L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure 3: Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices. PNRA, CBNBL.

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

Niveau I : Herbière à lentilles d'eau. Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Niveau II : Herbière immergée des eaux calmes moyennement profondes. Il s'agit d'herbières enracinées d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

Niveau III : Herbière immergée des eaux calmes peu profondes. Il s'agit d'herbières enracinées d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncule peltée

Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

Niveau V : Roselières

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'intensité du pâturage et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées,

l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

Les prairies mésophiles très peu fertilisées comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

Les prairies mésophiles eutrophes possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des

pratiques agricoles ou la déprise agricole.

Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales.** De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.



Illustration 4: Colchique d'automne (Colchicum autumnale) COQUEL Loïc - CEN



Illustration 5: Lychnis fleur-de-coucou (Lychnis flos-cuculi) COQUEL Loïc - CEN



Illustration 6: Cirse des champs (Cirsium arvense) COQUEL Loïc - CEN

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Figure 1: Le Solidage, (*Solidago canadensis*).
Georg Slickers 2005

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).
- en région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.



Illustration 7: Renouée du Japon, Juie-Anne Jorant, CEN 2012

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.



Illustration 8: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

Fiches habitats

Bromion racemosi Tüxen ex B. Foucault 2008

Prairies de fauche mésohygrophile mésotrophe

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.21

Physionomie :

Prairie caractérisée par leur diversité floristique et par l'équilibre entre les espèces prairiales à large amplitude et les espèces de sols humides.

Flore caractéristique :

Silaus des prés (*Silaum Silaus*)*, Sénecon aquatique (*Senecio aquatica*)*, Oenanthe à feuille de Silaus (*Oenanthe silaifolia*)*⁺, Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)*

Brome en grappe (*Bromus racemosus*), Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), Colchique d'Automne (*Colchicum autumnale*).

Ecologie :

Prairie regroupant les communautés prairiales fauchées plus ou moins maigres se développant sur des sols minéraux temporairement engorgés ou inondables.

Evolution et conservation :

Issue de l'instauration de pratiques agricoles extensives dans les mégaphorbiaies. Cette alliance regroupe des végétations dont l'état de conservation se dégrade sous l'effet du pâturage et du piétinement.

Gestion optimale :

Fauche exportatrice fin juin/début juillet seconde fauche en septembre/octobre.

Cette végétation ne doit pas être pâturée pour permettre une meilleure expression de sa richesse floristique.

Outil MAEC :

Retard de fauche au 15 juin (HE06) ;

Suppression de la fertilisation (HE01) et retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandation l'absence de pâturage.

* : espèce patrimoniale

+ : espèce menacée

Arrhenatherion elatioris Koch 1926

Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989

Prairies de fauche mésohygrophiles⁷Physionomie :

Prairie haute dominée par une strate de graminées et piquetée d'espèces mésohygrophiles.

La végétation est globalement bistratifiée malgré un nombre d'espèces présent entre les deux strates.

La strate supérieure accueille les grandes graminées et des espèces de mégaphorbiaies.

La strate inférieure recèle un certain nombre d'espèces prairiales rampantes (*Ranunculus repens*) ou de taille modeste (*Lotus pedunculatus*).

Végétation fermée est assez haute comprise entre 0.80 et 1 mètre.

Flore caractéristique :

Colchicum autumnale* (Colchique d'automne)*, *Silaum silaus* (Silaüs des prés)*, *Festuca pratensis* (Fétuque des prés), *Crepis biennis* (Crépide bisannuelle), *Arrhenatherum elatius* subsp. *elatius* (Fromental élevé), *Alopecurus pratensis* (Vulpin des prés), *Centaurea jacea* (Centauree jaccée (s.l.)), *Holcus lanatus* (Houlque laineuse), *Festuca rubra* subsp. *rubra* (Fétuque rouge), *Lathyrus pratensis* (Gesse des prés), *Trisetum flavescens* (Trisetè jaunâtre), *Filipendula ulmaria* (Filipendule ulmaire), *Achillea ptarmica* (Achillée sternutatoire)

Ecologie :

Présence dans les vallées alluviales fauchées souvent dans les parcelles les plus proches du cours d'eau au niveau du bourrelet de crue ou sur les marges externes des lits majeurs.

Parfois présent dans des zones de suintement, marais asséchés, bermes routières, chemins forestiers.

Les substrats sont souvent des alluvions sablo-limoneuses à limono-argileuses.

Evolution et conservation :

Végétation conditionnée par une exploitation avec fauche peu intensive (quantité d'intrants limités).

Ces unités sont présentes en Avesnois dans le bocage et la Fagne de Trélon.

Une surexploitation avec apport important d'engrais, l'utilisation d'herbicides et les fauches multiples appauvrit beaucoup ces prairies et les fait évoluer vers une végétation du *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*.

Lorsque le pâturage prend le dessus sur la fauche, ces prairies évoluent vers une communauté végétale du *Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati*.

En termes de conservation il est conseillé de conserver ou d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin-versant

Outils MAEC :

Retard de fauche au 15 juin (HE06) ;

Suppression de la fertilisation (HE01) et retard de fauche au 15 juin (HE06).

Gestion optimale :

Fauche exportatrice fin juin/début juillet seconde fauche en septembre/octobre.

Cette végétation ne doit pas être pâturée.

⁷ *=espèce patrimoniale

Arrhenatherion elatioris Koch 1926Colchico autumnalis - Arrhenatherenion
elatioris B. Foucault 1989Statuts et codes :Localisation :

Rareté régional	R ?	Cahier habitat	6510
Tendance	R	Code Corine	38.22
Menace	DD	Surface totale	
Directive habitat	Oui		

2015_FC_GP_3_1

Oenanthion fistulosae de Foucault 2008

Prairies alluviales longuement inondables

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.24

Physionomie :

Végétation dense de 40 à 60 cm de hauteur, elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariçaies.

Flore caractéristique :

Oenanthe fistulosa* (Oenanthe fistuleuse), *Ranunculus repens* (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (Patience crêpe), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais).

Ecologie :

Végétation des petites vallées dans les plus bas niveaux topographiques.

Substrats alluviaux hydromorphes à Gley, souvent assez riches en matière organique, sols plus ou moins riches en bases à légèrement acide.

Se développe dans les zones les plus longuement inondables où l'eau peut stagner en surface de l'hiver jusqu'au printemps, végétation héliophile.

Evolution et conservation :

Végétation dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre mai et octobre.

Oligotrophisation possible avec apparition de nouvelles espèces (Laiche noire (*Carex nigra*), Succise des prés (*Succisa pratensis*)é ..)

Leur maintien passe par de la fauche exportatrice ou à défaut par un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge (nombre d'UGB).

Ceci en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrogéologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Il s'agit d'une végétation de prairies de fauche ayant un caractère dégradé si bien qu'il n'est pas possible de lui attribuer une association végétale. Seule la fauche exportatrice (en juillet puis septembre/octobre) peut permettre de restaurer des végétations plus diversifiées de haut intérêt patrimonial.

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)

Avec pour recommandation s : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

* = espèces patrimoniales

Oenanthon fistulosae de Foucault 2008Oenanthon fistulosae - Caricetum
vulpinae - Trivaudey 1989

Prairie fauchée à Oenanthe fistuleuse et Laîche des renards

Rareté régionale	RR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	EN	Code Corine	37.2

Physionomie :

Prairie à végétation dense, haute de 40 à 60 cm.

Elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariciées.

Flore caractéristique :

Carex vulpina* (Laîche des renards)*°, *Oenanthe fistulosa* (Oenanthe fistuleuse)

Ranunculus repens (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (patience crépue), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais), *Ranunculus flammula* (renoncule flammette), *Carex acuta* (Laîche aiguë), *Glyceria fluitans* (Glycérie flottante), *Eleocharis palustris* (Eleocharie des marais), etc.

Ecologie :

Cette végétation se développe dans les zones les plus longuement inondées où l'eau peut stagner en surface en période hivernale jusqu'au printemps. Celle-ci apprécie les zones exposées au soleil mais ne supporte pas le piétinement.

Evolution et conservation :

Association végétale stable mais dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre les mois de mai et septembre-octobre.

Elle peut évoluer par eutrophisation et piétinement dû au pâturage très intensif par exemple.

Le maintien de la végétation par fauche exportatrice ou à défaut un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge, tout en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Une fauche exportatrice au mois de juillet avec éventuellement une seconde fauche automnale (septembre/octobre).

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) avec retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandations l'absence de pâturage et une fauche après le 1^{er} juillet.

* : espèce patrimoniale

° : espèce protégée

Fiches faune

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Description

Oiseau diurne de 15,5 à 17 cm. Le mâle a la tête jaune striée de brun, une longue queue, le dos brun strié de noir. La gorge est jaune, unie, et les joues sont ornées d'un croissant brun. La femelle est plus terne. Les deux sexes présentent un croupion roux.



*Bruant jaune (Emberiza citrinella), © Gaëtan REY
CEN-2015*

Aire de répartition et protections :

Le Bruant jaune est répandu de l'Europe occidentale à l'Asie centrale. En Nord-Pas de Calais, où il est en déclin, son statut est « Assez rare ». Il est protégé en France par l'arrêté du 29 octobre 2009 et est inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne.

Habitats:

Bocages, haies, lisières forestières, prés arborés, zones buissonneuses, paysages agricoles.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Nicheur autochtone, la reproduction du Bruant jaune commence en mars, avec une ponte à la mi-mai.

Il est granivore de l'automne au printemps (une grande partie de sa nourriture d'hiver se trouve dans les marges herbeuses des champs, haies et fossés); insectivore du printemps à la fin de l'été.

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



© Jérôme Sottier

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Athene noctua</i>	LC	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

Le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*)

Description :

Cette sauterelle, de couleur vert pâle, très similaire à leur environnement, mesurant 12 à 18 mm de long. Il ressemble à l'espèce voisine, *Conocephalus fuscus*, mais les élytres sont plus courtes.

L'oviscape (appendice abdominal servant permettant de déposer les œufs) de la femelle est recourbé et plus court.

Les deux appendices du mâle portent vers leur extrémité, chacun une dent latérale interne plus longue.

Il émet une stridulation discrète composé de deux motifs différents régulièrement alternés « rrrr-tttt-rrrr-tttt.... »

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Conocephalus dorsalis</i>	3	AC	Z1	Non	Non	Non

Habitats:

Cette espèce fréquente les milieux humides avec une forte exigence de la qualité de son environnement. Elle fréquente plus particulièrement les bords de cours d'eau, évoluant parmi la végétation des berges.

Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ses milieux naturels : drainage, assèchement, urbanisation...

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Il est adulte entre juillet et octobre. Cette sauterelle est plus active de jour que de nuit. Grâce à ses couleurs et motifs il se dissimile facilement dans la végétation.

La femelle pond dans les tiges des végétaux après y avoir effectué une brèche avec ses mandibules.

Cette sauterelle se nourrit de plantes. On dit qu'il est phytophage.

L'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)

Description :

L'Hypolaïs polyglotte est très semblable à l'Hypolaïs icterine. Cette espèce mesure environ 14 cm. Elle présente une gorge, une poitrine et un ventre jaune vif alors que les parties supérieures sont brunes. Le front est rond, avec un sourcil jaune, le bec long et épais, jaune orangé. Contrairement à l'Hypolaïs icterine, elle ne présente pas de plage blanchâtre sur les ailes.



Hypolaïs polyglotte (Hippolais polyglotta), CC BY-SA 2.0

Aire de répartition et protections :

En Europe, l'espèce est présente en France (où elle niche partout), en Italie, en Espagne et au Portugal.

L'Hypolaïs polyglotte est classée LC au niveau mondial et sur la liste rouge nationale, dans la région Nord-Pas de Calais son statut est « Assez rare ».

Elle est protégée en France par l'arrêté du 29 octobre 2009 et inscrite à l'annexe II des Conventions de Berne et de Bonn.

Habitats:

Haies, boisements de feuillus, chênaies denses, boqueteaux de bouleaux au milieu des prairies, parcs denses, fourrés avec arbres épars.

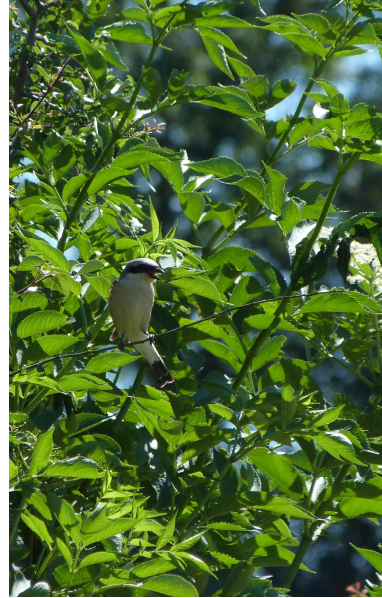
Biologie, phénologie et régime alimentaire :

L'Hypolaïs polyglotte hiverne en Afrique occidentale. On l'observe en France l'été, entre avril et septembre. Elle niche dans les arbres et les buissons. Elle est insectivore.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Description :

Oiseau de taille moyenne (16 à 18 cm). Le mâle présente un large bandeau noir. Le dos est brun-roux, le croupion et une calotte sont gris cendrés. Le dessous est plus clair, rosé. La femelle est plus terne, brunâtre et son masque est plus atténué.



Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), © Cyril Lamarre(PNRA) 2015

Aire de répartition et protections :

La Pie-grièche écorcheur est présente dans une grande partie du paléarctique occidental. En France, il est plus rare au nord d'une ligne Nantes-Charleville-Mézières. Dans le Nord-Pas de Calais, la reproduction est cantonnée dans l'Avesnois. L'espèce est globalement en déclin sous l'effet du changement climatique et des pratiques agricoles.

En France, la Pie-grièche écorcheur est protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009 et est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et à l'annexe II de la Convention de Berne.

Elle est classée « Assez rare » en Nord-Pas de Calais.

Habitats:

Campagne ouverte, bocage, coteaux calcaires, coupes forestières.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Hiverné en Afrique tropicale. Présente en Europe de mai à septembre. Son régime alimentaire est principalement insectivore, mais elle est aussi opportuniste et généraliste.

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)

Description :

Oiseau élancé de taille moyenne (long de 13 à 14,5 cm). Le mâle adulte présente un masque noir, une poitrine rouge-orangée, un bandeau blanc ; la calotte et le dos sont gris cendré. La femelle est brun-gris dessus et blanc chamois dessous.



Rougequeue à front blanc
(*Phoenicurus phoenicurus*),
CC BY-SA 3.0

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	AR	Non	Non	Oui	II

Habitats:

Boisements variés. Bocage avec des arbres de haut jet et des arbres têtards. On peut l'observer dans les arbres et buissons au sein des villages.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Hiverné en Afrique sahélienne. Il est présent sous nos latitudes entre avril et octobre. Niche dans les trous d'arbres, de mur. Le Rougequeue à front blanc est principalement insectivore.

Flore : Protection et rareté

Protection nationale

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Protection régionale

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1^{er} avril 1991.

Rareté : Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011)

E : exceptionnel ;

RR : très rare ;

R : rare;

AR : assez rare;

PC : peu commun;

AC : assez commun;

C : commun;

CC : très commun.

Menace : Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

CR = taxon en danger critique.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

NT = taxon quasi menacé.

LC = taxon de préoccupation mineure.

Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet⁸. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km⁹.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



⁸ <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/acces-aux-donnees-sur-les-milieux>

⁹ DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

Fiches flore

Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Famille des Asteracées (Composées)

Description

Plante vivace assez grande, à tige érigée et à souche ligneuse rampante. Les feuilles, alternes et insérées directement sur la tige, sont étroites et à bords dentés. L'inflorescence est un corymbe de petits capitules blancs.

Elle fleurit en été. On la trouvera sur des lieux humides, sur sol acide ou neutre.

Photo: G.
PETUS



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Achillea ptarmica</i>	<u>oui</u>	<u>Oui</u>	<u>NT</u>	<u>AC</u>	<u>non</u>

Menace et conservation

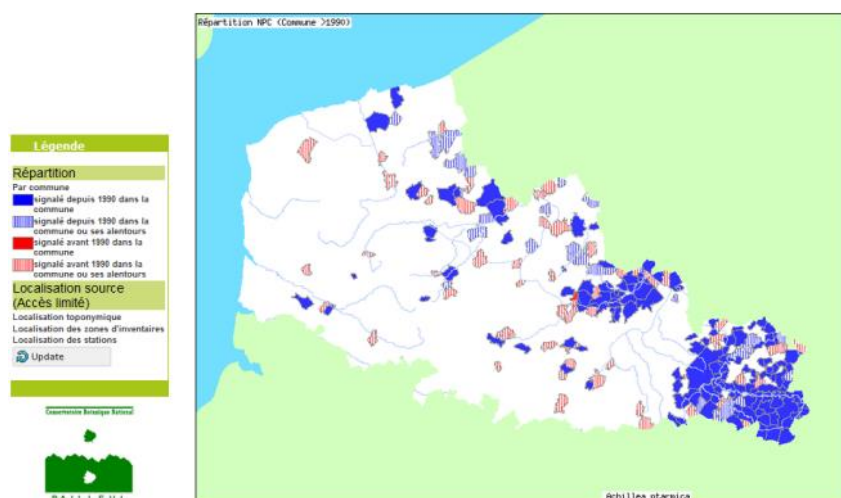
Surtout menacée par la disparition des zones humides et les pratiques agricoles intensives.

Habitats de présence

Prairies extensives hygrophiles à mésohygrophiles

Mégaphorbiaies

Répartition géographique de l'espèce



Laîche des renards (*Carex vulpina*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 30 à 100cm. Floraison entre mai et juin. Plante glabre, à tige robuste et très scabre. Feuilles larges de 4-8mm. Inflorescence cylindrique, compacte constituée de nombreux épis bisexués à fleurs mâles au sommet. Cette espèce se développe dans les prairies hygrophiles mésotrophes à eutrophes parfois en contexte intraforestier ou au bord des eaux.

Photo: G.



PETIUS

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Carex vulpina</i>	Oui	Oui	Oui	R	NT

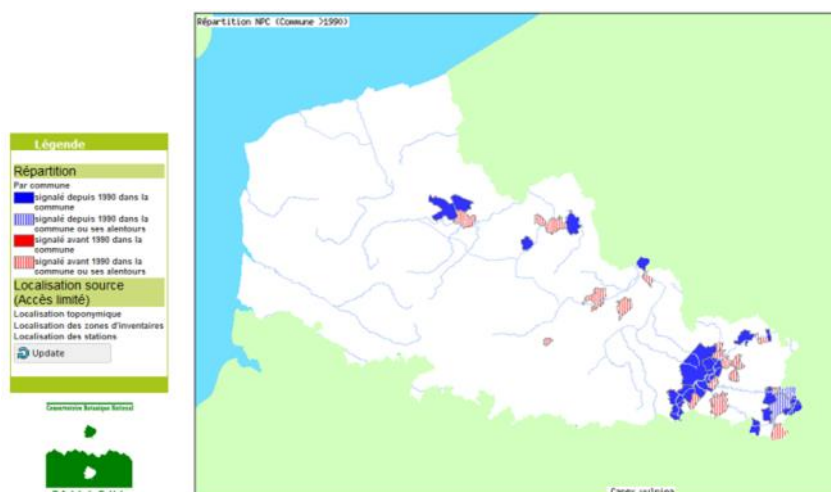
Habitats de présence

Prairies humides mésotrophes (moyennement riche en nutriments) à eutrophes (riches en matières organiques) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Espèce très sensible à la perturbation de ses habitats. La mise en place de mesures spécifiques alliant conservation du milieu naturel et exploitation agricole extensive avec un retard de fauche et une diminution des amendements dans la parcelle sont les mesures favorables à son maintien à l'échelle du territoire régional.

Répartition géographique de l'espèce



Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*)

Famille des Apiaceae

Description

Plante vivace de 40-80 cm. Tige dressée, très creuse et striée. Feuilles à pétiole long et creux. Ombelles fructifères à 2-4 rayons courts. Fleurs blanches, parfois un peu rosées, les centrales presque insérées sur la tige et fertiles, les extérieures plus grandes et stériles.

La fleur peut être visible de juin à août.

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oui	Non	Non	PC	NT

Habitats de présence

Prairies humides eutrophes (CB 37.2)

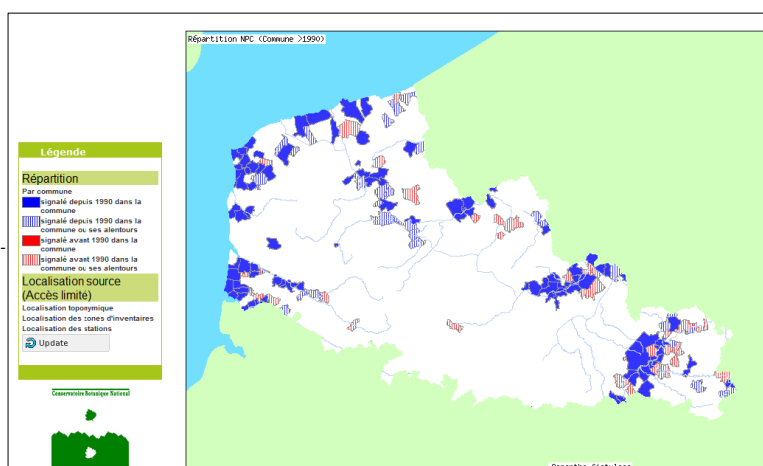
Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage tardif vers la fin août).

Répartition géographique de l'espèce

DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)



Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Famille des Saxifragacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 15 à 60cm. Floraison entre mai et juin. Plante recouverte de poils visqueux remarquable par sa multiplication végétative à l'aide de bulbilles se développant à l'aisselle des feuilles basilaires. Feuilles à limbe bordées de grandes dentelures. Fleurs blanches composées de cinq pétales, longues de 12-17mm en grappe lâche. Cette espèce développe dans des prairies sèches moyennement riches en nutriments, pelouses sur sables pauvres en bases ou en voie de décalcification.



se

Figure 2: Saxifrage granulée;
Germain Petus; 2016

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Saxifraga granulata</i>	Oui	Oui	Oui	AR	EN

Habitats de présence

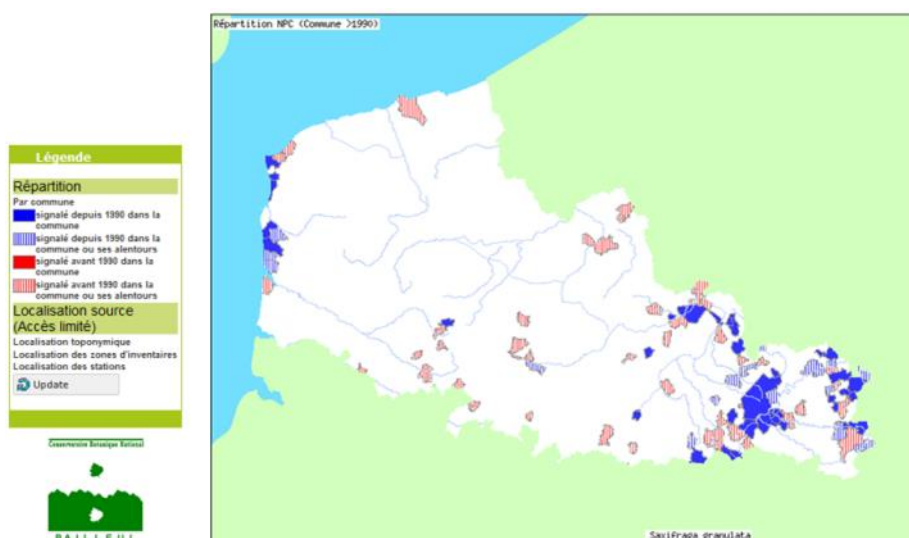
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (pauvre en élément nutritif) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Quelques populations sont prises en compte dans le cadre de protections juridiques ou foncières. L'espèce a fortement régressé, suite aux modifications des pratiques agricoles. Sa conservation in situ n'est envisageable que si des mesures incitatives pour le développement d'une agriculture moins intensives sont mises en place.

Répartition géographique de l'espèce



Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tige dressée. Longues feuilles vert clair, planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sols hydromorphes humides à engorgés et assez riches.

Photo: G.



PETUS

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	Oui	Non	AC	LC

Espèce qui bénéficie d'une protection au niveau régional.

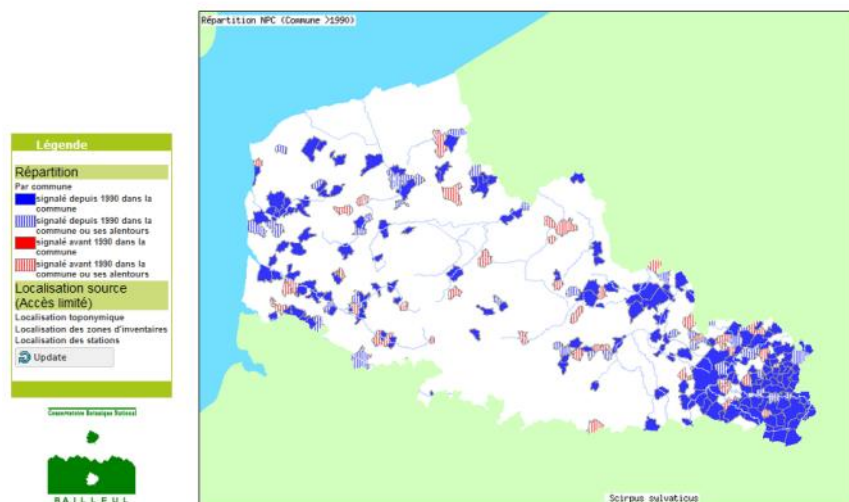
Habitats de présence

Bas marais, prairies de fauche inondables, mégaphorbiaies.

Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives (amendement, retournement, pression de fauche excessive).

Répartition géographique de l'espèce



Séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*)

Famille des Asteraceae

Description

Plante herbacée à tige dressée de 40 à 60 cm, à rameaux principalement présents dans le haut de la plante. Feuilles supérieures profondément divisées. Tige ramifiée dès la partie inférieure de la plante et portant de nombreux capitules (regroupements de fleurs sessiles serrées les unes contre les autres et réunies dans un réceptacle). Inflorescence jaune à fleurs ligulées externes rayonnantes visible de juin à août.

Photo: SMPNRA



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Senecio aquaticus</i>	Oui	Oui	Non	R	NT

Habitats de présence

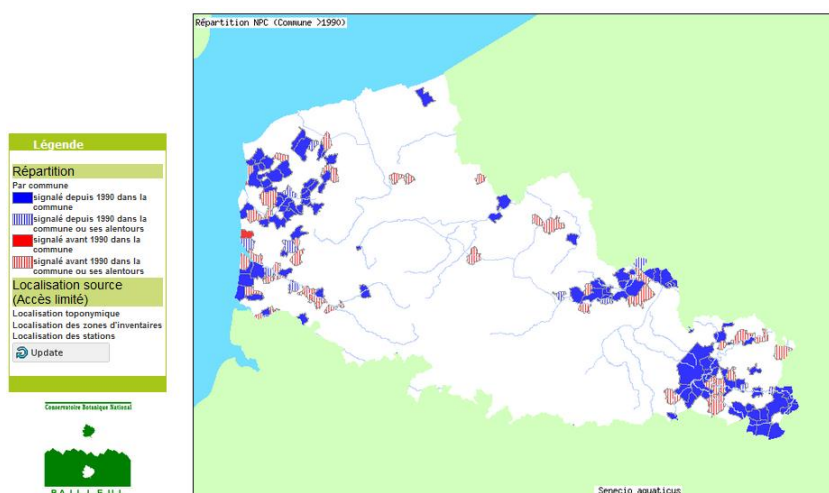
Prairies humides et mégaphorbiaies (CB 37)

Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification du pâturage, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage léger).

Répartition géographique de l'espèce



Véronique à écussons (*Veronica scutellata*)

Famille des Scrophulariacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 10 à 40 cm. Floraison entre juin et septembre. Plante glabre, ramifiée dans sa partie inférieure. Feuilles opposées, sessiles, lancéolées-linéaires, pourvues de petites dents courbées vers le bas de la feuille. Fleurs blanches ou rosées, peu nombreuses.

C'est une espèce héliophile, oligotrophe préférant donc les milieux ouverts et pauvres en éléments nutritifs.

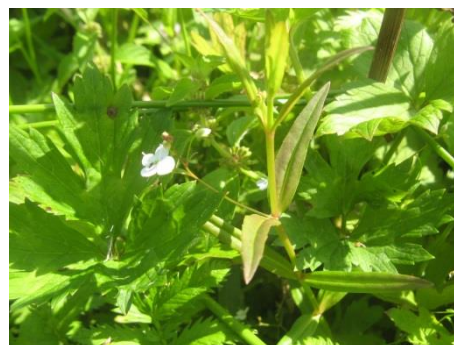


Illustration 9: Véronique à écussons (*Veronica scutellata* Loïc Cocquel, CEN 2012

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Veronica scutellata</i>	Oui	Oui	Oui	AR	LC

Habitats de présence

Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (pauvre en éléments nutritifs) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Espèce particulièrement sensible au drainage, et au comblement des mares prairiales. De plus, l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles (retournements des prairies, comblements des mares, amendements) sur les milieux de présence sont des facteurs déterminants pouvant expliquer la disparition de l'espèce.

Répartition géographique de l'espèce

